BULLETIN MUNICIPAL d'AIGALIERS
JANVIER 2021

MAIRIE D'AIGALIERS 280 ROUTE STEPHANE HESSEL 30700 AIGALIERS
04 66 22 10 58 ACCUEIL@AIGALIERS.FR WWW.AIGALIERS.NET

MOT DU MAIRE

Chères Aigaliéroises, chers Aigaliérois,

Les élections municipales ont eu lieu à la date prévue dans un contexte inédit lié à la pandémie.

Malgré tout, vous vous êtes déplacés nombreux et nombreuses (65,35 % de votants) pour exprimer votre choix. La liste que je conduisais a été élue dès le premier tour. Je vous remercie pour votre confiance renouvelée pour la quatrième fois. Le nouveau Conseil municipal n'a pu entrer en fonction que le 3 juin, en raison du confinement. C'est l'ancien Conseil qui a géré la période intermédiaire.

Pendant le premier confinement, en accord avec les agents municipaux, le service public a été maintenu : la Mairie est restée ouverte, tout en assurant la protection des usagers, des agents et des élus. Le travail administratif de plus en plus dense, s'est poursuivi, soit en présentiel, soit en télétravail. Je remercie nos trois agents pour leur engagement et leur sérieux.

Pendant cette période de confinement, la scolarité des enfants au sein du Regroupement Pédagogique nous a beaucoup occupés et préoccupés. Avec mes collègues maires de Baron, Foissac et avec la présidente du SIRP en concertation étroite avec les directrices des trois écoles, nous avons assumé nos responsabilités pour mettre en place les protocoles sanitaires en conformité avec les directives du gouvernement. Tous les parents ont été consultés, puis informés de nos décisions. Nos réunions de travail pour mettre en œuvre ces protocoles se sont toujours déroulées dans le respect des responsabilités liées aux fonctions de chacun pour préserver la scolarité des enfants.

Je remercie les trois directrices d'école, Madame Cazorla, directrice à Aigaliers, Madame Gilet, Directrice à Baron, Madame Colrat , Directrice à Foissac qui ont assuré la scolarité en présentiel ou à distance, pour les enfants qui en avaient le plus besoin. Le protocole a imposé la désinfection des locaux, plusieurs fois par jour. Les ATSEM et les agents d'entretien ont assuré cette mission scrupuleusement. Je les en remercie tout particulièrement.

Les quinze nouveaux Conseillers que vous avez élus, se sont réunis le 3 juin pour élire le Maire et les quatre Adjoints. La nouvelle équipe s'est rapidement mise au travail pour voter le budget ; terminer les chantiers en cours ; solliciter les entreprises ; poursuivre l'entretien du patrimoine communal.

J'ai proposé au Conseil municipal de relancer prudemment le dossier de l'assainissement collectif pour les habitations au cœur des Hameaux de Aigaliers, Bourdiguet, Foussargues, Gattigues et Marignac. Prudemment … c'est-à-dire : dans un premier temps, nous avons rencontré les Services du Département pour connaître le niveau des aides financières susceptibles d'être accordées à la commune. La conjoncture est apparemment favorable puisque l'Agence de l'Eau, principal soutien financier dans ce domaine, pourrait nous aider, si nous déposons notre dossier complet au plus tard fin avril 2021.Nous venons de procéder sans tarder à un Appel à candidature pour retenir un bureau d'étude qui en qualité de Maître d'œuvre, devra nous conseiller et réaliser un Avant Projet pour la date impérative d'avril prochain.

Nous en sommes là ! Dès que nous connaîtrons les solutions préconisées et leurs coûts et bien-sûr si la situation sanitaire le permet, je vous présenterai ce projet au cours d'une réunion publique. La demande de subventions porte sur la réalisation du projet sur les cinq hameaux, car nous voulons réaliser ces équipements en une seule fois.Seules les habitations du cœur des Hameaux qui sont actuellement raccordées au pluvial/ égout sont concernées. Celles qui ont un assainissement autonome conforme (SPANC) y resteront Si les

Mot du maire

subventions sont insuffisantes ou non attribuées, comme en 2007, je proposerai au Conseil municipal de renoncer à cet investissement.

Concernant l'urbanisme, je ne peux vous dire à ce jour.si au cours de ce mandat, nous lancerons la révision du Document d'Urbanisme de la commune (PLU) qui date de 2006. C'est une procédure longue et délicate qui nécessite au minimum trois ans d'instruction avec toujours un risque de recours contentieux. Le Conseil établira un état des lieux pour évaluer les parcelles encore constructibles, communales et privées, qui sont disponibles pour accueillir de nouvelles familles. Nous nous prononcerons également, en prenant en considération les surfaces des parcelles communales constructibles. Ces réserves communales n'ont pas toutes vocation, de mon point de vue, à le rester éternellement.

Certes la démographie de notre commune évolue depuis plusieurs années positivement. Les derniers chiffres communiqués par l'INSEE au 1er janvier 2021 indiquent que nous sommes 525 habitants. Cependant, cette évolution à la hausse doit être analysée plus finement : le solde naturel est redevenu négatif (Rapport entre Naissances / Décès).

Par tranche d'âge, les plus de 60 ans sont 33 % ; les 30-60 ans 38 % et les moins de 30 ans totalisent 28 %.

Les résidences secondaires représentent 28 % des logements sur notre commune.

Depuis plusieurs années, je vous parle de l'importance de la non-prise en compte des spécificités de la Ruralité par l'Etat qui favorise les concentrations urbaines dans l'attribution de diverses dotations financières, à savoir 64 € par habitant pour les communes rurales et 128 € par habitant pour les villes de plus de 200 000 habitants.

21 millions de Français, soit 33 %, vivent en milieu rural ; Plus de 30 000 communes représentent plus de 90% du territoire. La statistique Publique (INSEE) reconnaît enfin la réalité de la Ruralité du pays grâce à la bataille de l'association des Maires Ruraux.

Avec les deux crises que notre pays vient de subir ; le mouvement « des gilets jaunes » et le virus avec son corolaire le COVID 19, le territoire rural redevient enfin visible pour le gouvernement et attractif pour les citadins. Tant mieux ! Toutefois, notre engagement continue au travers de notre adhésion active à l'association des Maires Ruraux du Gard.

Sachons valoriser notre patrimoine rural, préserver notre cadre de vie, nos solidarités pour favoriser la qualité du « vivre-ensemble » pour tous les habitants qui ont des besoins et des aspirations différentes et accueillir les nouvelles familles qui permettront, entre autre, de maintenir l'existence d'une école sur la commune.

Daniel Boyer

À vous toutes et tous qui appréciez de vivre à Aigaliers, je vous souhaite une belle et lumineuse Année 2021, plus clémente et sereine que celle qui vient de s'écouler. Que cette Année soit l'occasion de développer la bienveillance, la générosité et la tolérance.

Présentation du conseil municipal

Les élections municipales se sont déroulées le 15 Mars 2020.

15 conseillers municipaux ont été élus dès le 1er tour .

De ce fait, les habitants électeurs n'ont pas eu à attendre le 2ème tour reporté au 28 Juin, en raison du confinement décidé par le Président de la République le 17 Mars.

Cette période de confinement a retardé néanmoins l'installation du nouveau Conseil Municipal, l'élection du Maire et des adjoints, a pu se faire le 27 Mai après autorisation de l' État.

Commissions municipales

Dès le 3 Juin, un conseil municipal s'est tenu afin d'élire les Délégués aux différents Syndicats et organismes dans lesquels la commune est représentée; et pour créer les commissions municipales :

⇒ **Étude des demandes pour attributions des locations des logements communaux :**
composée de tous les membres du Conseil Municipal et présidée par Frédérique BONZI

⇒ **Commission municipale d'appels d'offres :**

Titulaires : ETIENNE Fidjy, BORDEL Jean-Luc , RUOT David

Suppléants : ANDRE Sarrah, MARREL Jérôme, SABIANI Pierre-Jean

Le Conseil Municipal désigne Jérôme TALLARON, conseiller en charge des questions de défense, qui a pour fonction de servir de relais d'information entre le ministère de la Défense et les administrés d'Aigaliers

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Présentation du Conseil Municipal

Le maire

Daniel BOYER

Les adjoints au Maire

Marie-Lise GLOANEC,
1ère adjointe

David RUOT,
2 ème adjoint

Jean-Luc BORDEL,
3ème adjoint

Roger MARTIN
4ème adjoint

Les conseillères et conseillers municpaux

Sarrah ANDRÉ

Jérôme MARREL

Frédérique BONZI

Pierre-Jean SABIANI

Rachel ULRICH

Jérôme TALLARON

Fidjy ETIENNE

Johnny LOYAL

Julie LEVY

Mélissa CHAZEL

BUDGET COMMUNAL 2020

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES: 530 221 €

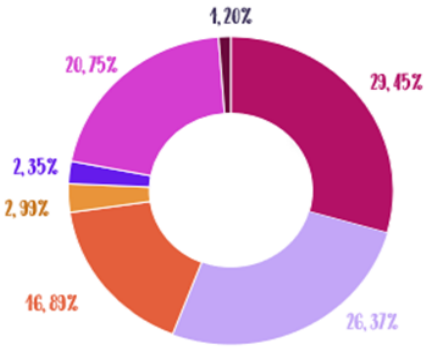

- CHARGES GÉNÉRALES : 156 128 €
- CHARGES DE PERSONNEL: 139 800 €
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE: 89 552 €
- CHARGES FINANCIÈRES : 15 900 €
- DÉPENSES IMPRÉVUES : 12 462 €
- VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 110 000 €
- OPÉRATION D'ORDRE ENTRE SECTION : 6 379 €

RECETTES: 530 221 €

- IMPÔTS ET TAXES : 225 410 € / 43 %
- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 154 000 € / 29%
- DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE L'ETAT : 80 431 € / 15 %
- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ : 48 370 € / 9%
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 20 010 € / 3,6 %
- ATTÉNUATION DE CHARGES : 2 000 € / 0,4 %

INVESTISSEMENT

DÉPENSES: 842 677 €

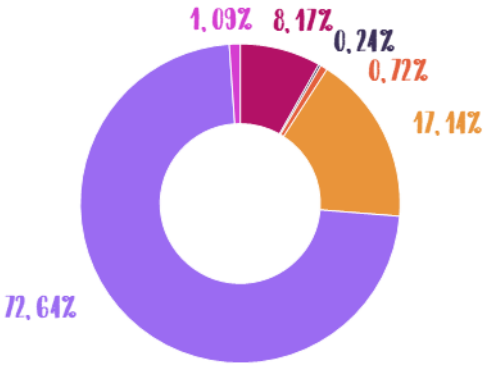

- EMPRUNTS ET DETTES : 68 911 €
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 2 000 €
- SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES : 6 110 €
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 144 407 €
- IMMOBILISATIONS EN COURS : 612 070 €
- DÉPENSES IMPREVUES : 9 179 €

RECETTES: 842 677 €

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 346 977 € / 41,2 %
- OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION : 206 379 € / 24,5 %
- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 110 000 € / 13 %
- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES : 94 355 € / 11,2 %
- SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : 57 527€ / 6,85 %
- PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION : 27 000 € / 3,2 %
- DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS : 439 € / 0,05 %

Budget communal 2020

Taux d imposition des taxes directes locales pour 2020

Taxe foncière bâtie	11.27%
Taxe Foncière Non Bâtie	47.94 %

Détail des subventions versées en 2020

Nom de l'association	montant
Association l'Aphyllanthe	1 835, 00 €
APE Les Escoules	400, 00 €
Compagnie du Chat Blanc	300, 00 €
Cercle Généalogique de l'Uzège	100, 00 €
Club de l'Arque de Baron	150, 00 €
Club Mouche des Capitelles	200, 00 €
Le Goujon Uzétien	300, 00 €
Syndicat des Vins de Pays Duché d'Uzès	70, 00 €
TOTAL	3 355, 00 €

Détail des emprunts

Libellé	Organisme prêteur	Durée	Taux	Dette à l'origine	Dette au 01/01/2020	Intérêts	Capital	Annuité totale
Groupe Scolaire	Dexia	20 (fini 08/2022)	4.15 %	229 000.00 €	41 100.25 €	1 483.36 €	14 408.52 €	15 891.88 €
Presbytère (logements)	CDC	20 (fini 09/2037)	1.35 %	300 000.00 €	273 489.39 €	3 692.11 €	13 524.32 €	17 216.43 €
Investissements + acquisitions foncières	CREDIT MUTUEL	20 (fini 09/2036)	1.65 %	450 000.00 €	376 875.00 €	6 079.22 €	22 500.00 €	28 579.22 €
MAIRIE/BIB	CREDIT MUTUEL	15 ans	1.35 %	300 000.00 €	277 250.81 €	3 649.61 €	18 477.31 €	22126.92 €
			TOTAL 1	1 279 000.00 €	968 715.45 €	14 904.30 €	68 910.15 €	83 814.45 €
MAIRIE/ BIB (Prêt relais à faire)	CREDIT MUTUEL	1 an	0.50%	190 000.00 €	190 000.00 €	950.00 €	0.00 €	950.00 €
			TOTAL 2	190 000.00 €	190 000.00 €	950.00 €	0 €	950.00 €
					TOTAL 1+2	15 854.30 €	68 910.15 €	84 764.45 €

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ À GATTIGUES

L'aménagement présenté lors du précédant bulletin consiste à sécuriser la sortie sur la RD125 depuis la future voie communale « Chemin les Sablas » qui relie la route de la Bruyerette à Gattigues.

Il comprend principalement la création d'un plateau ralentisseur, des trottoirs, un réseau pluvial et la réfection du revêtement en enrobé.

Actuellement, une amorce de voirie provisoire dessert les constructions d'habitations.
Un panneau STOP est mis en place à la sortie de la voie communale .

PLUVIOMÈTRE

L'Etablissement Public Territorial du Bassin des Gardons a installé avec l'accord du Conseil municipal, un pluviomètre au sud du terrain de tennis, pour relever les cumuls horaire, journalier, mensuel et annuel des pluies tombées sur Aigaliers.

CHEMIN HAUT DE LA VIGNASSE

Reprise et nivellement du chemin en grave concassé et création d'un exutoire des eaux de ruissellement

ÉGLISE DE GATTIGUES ET CHAPELLE DE BOURDIGUET

Reprises des toitures de l'église de Gattigues et de la chapelle de Bourdiguet .

La porte et les fenêtres de la chapelle de Bourdiguet seront changées début janvier 2021.

TRAVAUX

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (P.M.R)

L'employé communal a matérialisé 3 places de stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite devant la salle polyvalente, à l'école et devant l'entrée du nouveau cimetière de Gattigues

TRAVERSE CAMP DES BAUMES

Les travaux de la mise en place d'une borne incendie supplémentaire et la remise en état définitive de la traverse communale sont différés. Les entreprises Galizzi TP et TPCR devaient commencer début décembre.

L'ensemble des riverains a demandé le report de ce chantier en raison du délai trop court entre le moment ou nous les avons informés et le démarrage du chantier.

En effet, la crise sanitaire ne nous a pas permis de les réunir comme nous l'avions fait lors de la première phase des travaux pour mettre en place des mesures pratiques pour éviter toute gêne quotidienne liée à la fermeture de la voie en journée.

ABRI ÉCOLE

Les parents et les enfants pourront s'abriter de la pluie et du vent sous l'abri installé à proximité de l'école

ENTRETIEN CHEMIN COMMUNAUX

Entretien courant des chemin communaux par l'employé communal

SÉCURITÉ ABATTAGE D'ARBRES

SÉCURITÉ LISSE DE PROTECTION

Chemin de l'ancienne école

Pose d'une double lisse de protection sur muret pour assurer la sécurité des riverains et des promeneurs

SÉCURISATION LAVOIR

Sécurisation du lavoir du plan de Gattigues

PROJETS

RESTAURATION DU PONT DE BOURDIGUET ET DU MUR DU SOUTÈNEMENT AU CHABIAN

Après consultation pour mise en concurrence de plusieurs entreprises, c'est l'entreprise SCAIC qui a été retenue par le Conseil Municipal pour la réalisation des travaux pour un montant de 21 675 € HT sous le Pont de Bourdiguet et de 12 450 € HT pour le Mur du Chabian.

⇒ PONT DE BOURDIGUET

Description des travaux de consolidation du Pont :
Réparation de l'affouillement en pied de voûte.
Curage à l'aval.
Rejointoiement en dessous de voûte et murs tympan.
Réfection des parapets.

⇒ MUR DE SOUTÈNEMENT DU CHABIAN

Description des travaux :
Construction d'un enrochement en remplacement du mur de soutènement en mauvais état.

Pour tous travaux dans un cours d'eau un dossier dit « Loi sur l'eau » doit être déposé à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) pour validation.
La complexité de ce dossier et le respect des délais de recours contentieux (2 mois) ne nous ont pas permis de démarrer dans le délai convenu les travaux, initialement prévus en novembre.

RÉNOVATION DU LAVOIR DE L'ESCOULE

Le Conseil municipal a le projet de rénover le lavoir de L'Escoule et d'aménager l'ensemble du site communal pour permettre aux habitants et aux randonneurs de profiter de cet espace particulièrement de qualité.

Pour cela, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du département et de la Région Occitanie dans le cadre de la valorisation du patrimoine vernaculaire et de la mise en valeur touristique.

Projets

D'après les archives communales, le lavoir qui a été utilisé régulièrement jusque dans les années 1950, date de 1812 avec une réparation faite en 1884.

Constitué d'un bassin, d'une source protégée par un édifice, d'un canal reliant la source au bassin, ainsi que d'un enclos, le lavoir de L'Escoule se trouve dans un espace naturel agréable, traversé par un chemin de randonnée répertorié.

La source est recouverte de pierres plates en calcaire, dont l'une est en mauvais état. Elle alimente le lavoir par un canal adossé à un muret en pierres sèches. Ce muret est très dégradé. Le lavoir peu abîmé doit être nettoyé de la végétation envahissante. A proximité, un enclos en pierres sèches pourra servir d'aire de repos, de pique-nique.

Le Chemin de Petite Randonnée (PR jaune) passe entre cet enclos et le bassin. En aval du lavoir, un ponceau constitué de larges dalles de pierre enjambe l'exutoire recouvert d'herbe. Il en est devenu invisible : il s'agit de décaper les dalles pour éventuellement les positionner à un autre endroit.

Tout ce petit patrimoine mérite d'être rénové et valorisé, d'une part pour ne pas laisser ces édifices disparaître, pour témoigner des usages domestiques des femmes en milieu rural et d'autre part, pour offrir aux promeneurs, habitants, touristes un site particulièrement paisible situé près d'un hameau remarquable de la commune, celui du "Chabian".

Depuis plusieurs années, Aigaliers accueille la manifestation « Histoire de clochers ».

La visite du Hameau Le Chabian avec une halte au Lavoir de l'Escoule serait une offre touristique supplémentaire pour les participants à cette manifestation.

S.I.R.P

Effectifs SIRP 2020 2021:

Aigaliers :Mme Dumas :
1 TPS, 9PS, 10 GS
Mme Cazorla 18MS
Foissac Mme Colrat :14 CP
Mme Chastang :
13 CE1, 12 CE2
Baron : Mme Gilet:
13 CM1, 13 CM2

Personnel du SIRP:

Mme Boyer, Mme Donnadieu, Mme Gravil, Mme Leduc, Mme Sabathier titulaires
Mme Guerineau , Mme Martinez vacataires

L'année 2020 est marquée par le COVID;

Des mesures d'adaptation constantes demandent une réactivité de tous les intervenants autour de l'école.

Le gouvernement décide la fermeture des écoles maternelles et élémentaires le 16 mars

Les enseignants s'organisent pour suivre les élèves :
Les devoirs et les corrections sont transmis aux familles, soit sous forme papier, soit par courriels , via class room, classe numérique, ENT, site du CNED, classe à la maison, visio conférences, envoi de photos, vidéos. Un contact téléphonique étroit avec les enfants et les familles est établi une fois par semaine par les enseignantes de Foissac et Baron. Trés peu d'élèves décrochent.

Le gouvernement demande la réouverture des écoles le 12 mai

Deux conseils d'écoles sont organisés en présence des maires des trois villages, du SIRP, des enseignants, des parents d'élèves pour étudier les conditions de reprise des écoles .

Un sondage est réalisé auprès des familles par les enseignantes .

Sur 111 élèves, 8 seraient susceptibles de revenir en classe à Aigaliers, 7 à Foissac, 4 à Baron. Le protocole sanitaire est communiqué par le gouvernement le 3 mai.
Le protocole est extrèmement contraignant, tant pour les enfants que pour la collectivité:prise de température, désinfection et modalités de nettoyage avec des produits virucides ciblés, matériel individuel pour chaque enfant, stabillté des groupes et aucun contact entre enfant à moins de 1 m.

Dans les salles de classe dimensionnement de 4 m² par élève et adulte, donc 5 à 10 personnes par classe adultes compris (en maternelle, en élémentaire), lavage des mains régulier.

L'ouverture des écoles demande que l'intégralité des règles soit respectée.

Le peu de temps entre la diffusion du protocole et le 12 mai ne permet pas l'ouverture des écoles du regroupement.
Les trois maires prennent un arrêté de fermeture des écoles jusqu'au 15 Mai.

Durant la semaine du 12 mai les mairies et les enseignantes organisent la reprise: achat de produits virucides, de matériel individuel pour les élèves, de protection pour le personnel, balisage des cheminements,
réorganisation des salles de classes, marquage des cours

S.I.R.P

de récréation. La distance de 1 mètre entre chaque élève doit être respectée en tous lieux.

Le 18 mai deux écoles du regroupement réouvrent avec un nombre limité d'élèves

Aigaliers: avec 7 élèves et deux groupes alternant tous les deux jours.
Foissac : avec 10 élèves toute la semaine compte tenu du faible effectif d'enfants réintégrant l'école dans cette première phase, les deux écoles de Foissac et de Baron sont réunies sur l'école de Foissac afin de diminuer les besoins en personnel de ménage et désinfection.
La Directrice de l'école de Baron, assure la continuité pédagogique de l'ensemble de sa classe de CM1-CM2.

Le bus ne circule pas sur le regroupement afin d'éviter le brassage des élèves.

L'accueil du matin, méridien et du soir est organisé par le SIRP sur les deux écoles . Des jeux sont mis en place sans contact entre les enfants afin de permettre aux enfants de se détendre.

Les repas sont fournis par les familles . Ces accueils sont réservés aux familles dont les deux parents travaillent.

La désinfection des locaux et du matériel dans la journée est également prise en charge par le SIRP; les mairies d'Aigaliers et de Foissac assurent le ménage et la désinfection du soir.

Au fil des semaines, le nombre d'enfants scolarisés augmente. 23 à Foissac le 2 juin, 12 à Aigaliers toujours en alternant les groupes.

Le gouvernement assouplit le protocole sanitaire pour le 22 juin

Un assouplissement des règles de distanciation physique entre élèves dans les classes et les espaces de restauration : seule une distance d'un mètre entre les élèves (et non entre les bureaux des élèves) doit être respectée à l'école élémentaire.

La limitation de la taille des groupes à 10 en maternelle et 15 ailleurs ne s'applique donc plus tout, comme la règle théorique des 4m2 .

Ceci permet donc d'élargir significativement l'accueil dans le respect de la seule règle de distanciation de droit commun (un mètre minimum).

La suppression des règles de distanciation entre élèves des écoles dans les espaces extérieurs ou ouverts (récréation, déplacements...) sous réserve de respecter strictement les règles visant à éviter le brassage entre élèves de classes ou de groupes différents.

Le 22 juin, l'école de Baron réouvre ses portes , et presque tous les enfants reprennent le chemin de l'école et retrouvent avec joie leurs enseignantes, leurs copains et copines et peuvent jouer ensemble à l'extérieur.

Le bus ne circule toujours pas.
L'accueil du SIRP est organisé sur les trois écoles. Les parents qui travaillent fournissent un repas froid à leurs enfants.

Rentrée septembre 2020 toujours le covid !

Le protocole sanitaire est toujours allégé pour la rentrée de septembre 2020.
Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à

S.I.R.P

tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
L'école de Foissac met en place un accueil décalé des horaires des deux classes.
Les enfants peuvent à nouveau prendre le bus mais sont séparés par école à l'intérieur.

A la cantine, des tables sont attribuées par école et les maternelles qui mangent au premier service ne croisent pas les enfants des écoles de Baron et de Foissac.

Le 2 novembre le protocole sanitaire est renforcé

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles maternelles, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents,

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Les horaires des classes d'Aigaliers sont décalés de 10 minutes, les deux classes ne doivent plus se croiser.

Une désinfection des interrupteurs, toilettes, robinets, est effectuée par le personnel du SIRP, sur le temps méridien dans les trois écoles du regroupement.
Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ; avant et après chaque repas ; avant et après les récréations ; après être allé aux toilettes ;

Pour les accueils du SIRP, des séparations sont matérialisées entre chaque classe dans le bâtiment, dans la cour, dans le pré.

A la cantine, le lavage des mains en deux groupes et avec désinfection entre chaque groupe prend du temps et demande de revoir l'organisation .

Les maternelles mangeront dans le hall, les élémentaires à la cantine afin de permettre à tous les enfants de manger à leur rythme et dans de bonnes conditions

S.I.R.P

CENTRE DE LOISIRS ET MERCREDIS,

Le centre aéré de printemps a été annulé, les centres aérés de juillet et de toussaint se sont déroulés en séparant les enfants en deux groupes pour les activités selon l'âge.

Les mercredis ont été suspendus de mars à juillet et ont réouvert en septembre toute la journée.

Les enfants ont profité tout de même d'un florilège d'activités sportives, créatives et de découverte de l'environnement.

Ils ont réalisé un hôtel à insectes et un abri pour les chauves-souris, qui seront prochainement installés aux abords du parking de l'école.

NOUS ESPÉRONS QUE L'ANNÉE 2021 SERA CELLE DE LA DISPARITION DU COVID, ET VERRA LE RETOUR À UNE VIE SEREINE POUR TOUS.
UN GRAND MERCI AUX TROIS MUNICIPALITÉS , AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX, AU PERSONNEL DU SIRP QUI A SU S'ADAPTER AUX CONTRAINTES EN TOUTES CIRCONSTANCES, AUX ENSEIGNANTES, AUX FAMILLES POUR LEUR COMPRÉHENSION ET AUX ENFANTS QUI ONT VÉCU À DISTANCE DE LEURS COPAINS COPINES UNE GRANDE PARTIE DE L'ANNÉE, ET QUI PORTENT DÉSORMAIS LE MASQUE MÊME EN COURANT SUR LE STADE !

FRÉDÉRIQUE BONZI
PRÉSIDENTE SIRP

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE DE LA REGION DE COLLORGUES (SIVOM)

LE SIVOM gère sous forme de régie, l'adduction d'eau potable pour les particuliers et les entreprises raccordés au réseau, des 13 communes qui le composent.

Ses compétences sont :

- l'étude, la construction, le renforcement et l'exploitation du réseau d'adduction d'eau potable.
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) effectue le diagnostic du fonctionnement de l'assainissement des installations existantes ou à créer, contrôle leur entretien…

Par convention avec la Commune, le SPANC assure l'entretien des poteaux incendies communaux.

COORDONNÉES

SIVOM
Place de la République
30700 Foissac
04 66 03 37 37
regie.collorgues@wanadoo.fr

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : ETIENNE Fidjy, RUOT David

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : MARREL Jérôme, MARTIN Roger

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'UZES (SICTOMU)

LE SICTOMU est un syndicat mixte fermé, qui s'étend sur 34 communes du Gard qui lui confient la gestion des déchets ménagers pour une partie de leur territoire.

Ses compétences sont : la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que la prévention auprès des usagers, avec comme objectif principal la réduction des déchets.

La partie collecte est assurée en régie directe, c'est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, structures, et équipements.

La partie traitement est réalisée pour le compte du SICTOMU par Sud-Rhône Environnement.

Le syndicat gère un réseau de 4 déchèteries : Fournès, Lussan, Uzès et Vallabrix. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre sur la déchèterie de leur choix avec la même carte d'accès.

NB : Notre village étant géographiquement éloigné des déchèteries de ce réseau, suite à la signature d'une convention avec le SICTOMU et Nimes Métropole les habitants d'Aigaliers peuvent se rendre sur la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie

COORDONNÉES

SICTOMU
Quartier Bord Nègre
30210 Argilliers
04 66 22 13 70
www.sictomu.org

CHOUDEYRARGUES
RD 114
30190 Garrigues Ste Eulalie
06 09 58 65 75

2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES : BORDEL Jean-Luc, SABIANI Pierre-Jean

2 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : ULRICH Rachel, MARTIN Roger

Syndicats intercommunaux

Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG 30)

Le SMEG est un syndicat mixte fermé qui réunit la totalité des communes gardoises. Il a pour mission principale d'assurer le service public d'électricité du département:

Compétences obligatoires : renforcement, amélioration et développement du réseau de distribution public de l'électricité; contrôle de la concession pour la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Compétences optionnelles : distribution publique de l'électricité, l'éclairage public, les télécommunications ou encore les infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Coordonnées

SMEG 30
4 rue Bridaine
30000 Nimes

04 66 38 65 75

smeg@smeg30.com

Délégués titulaires : TALLARON Jérôme, BOYER Daniel

Délégués suppléants : BONZI Frédérique, BORDEL Jean-Luc

Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique (S.I.R.P)

Le SI.R.P comprend les communes d'Aigaliers, Baron, Foissac .

Le syndicat a pour mission le fonctionnement du regroupement pédagogique des trois écoles primaires.

Il organise les temps d'activités périscolaires du matin, de la pause méridienne et du soir et du mercredi.

Il gère également la restauration scolaire et le centre aéré pendant les vacances scolaires, ainsi que le transport scolaire en coordination avec le Conseil Départemental.

Coordonnées

Secrétariat du SIRP
Mairie de Foissac
Avenue de l'Europe
30700 Foissac

04 66 22 03 00

Uniquement ouvert le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h

sirp@laposte.net

Déléguées titulaires : BONZI Frédérique, présidente du SIRP, CHAZEL Mélissa

Déléguées suppléantes : LEVY Julie, ANDRE Sarrah

CCPU

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZÈS (CCPU)

Les délégués pour Aigaliers, :

Titulaire : Marie-Lise Gloanec ,
1ère adjointe

Suppléant : David Ruot, 2ème adjoint

Le conseil communautaire est composé de 57 délégués également conseillers municipaux issus des 33 communes membres.
- Uzès :16 délégués
- St Quentin la Poterie : 6 délégués
- Blauzac : 2 délégués
- Montaren : 2 délégués
- St Siffret: : 2 délégués
- Moussac : 2 délégués

Toutes les autres communes disposent d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

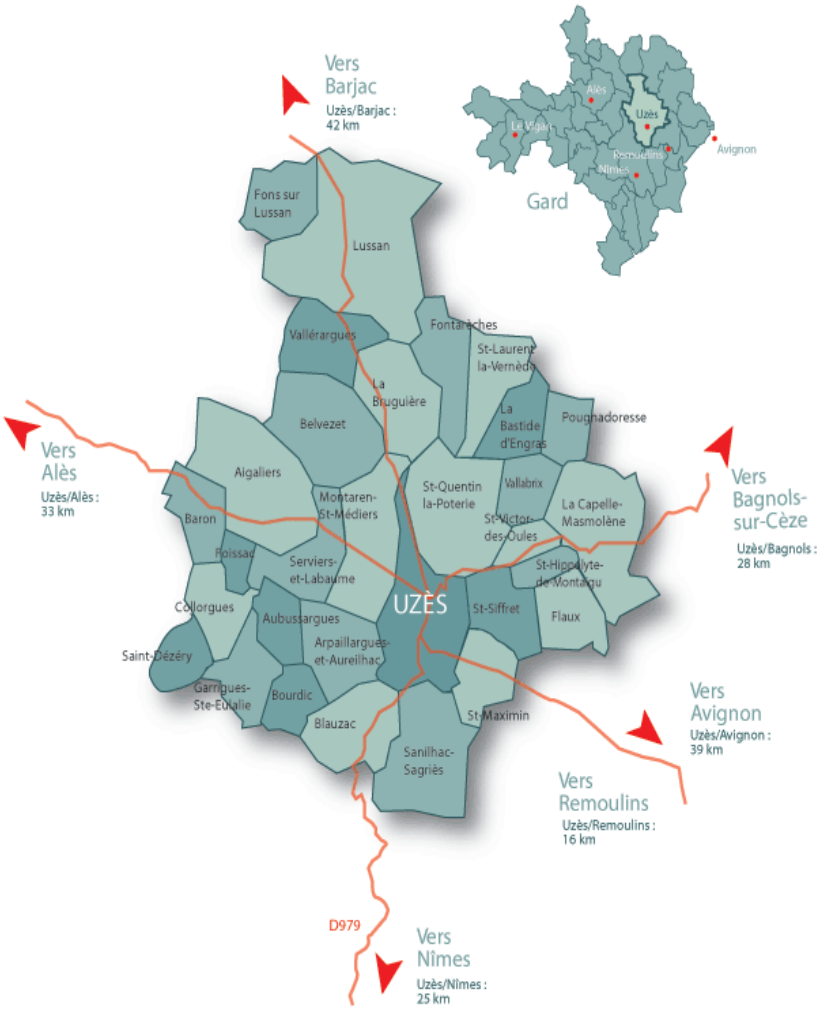

Les Commissions :

Les 12 vice-présidents sont en charge de leur fonctionnement ;
7 à 9 délégués communautaires dont des conseillers municipaux proposés par les communes membres, sont membres des commissions.

Élus d'Aigaliers, membres des Commissions :

* David Ruot, Commission Eau et Assainissement
* Jérôme Tallaron, Commission DFCI, schéma de randonnée
*
* Marie-Lise Gloanec, Commission Agriculture, Alimentation

CCPU

La CCPU a changé de président: Mr Chapon a cédé la présidence à Mr Verdier.

Un nouveau Président, de nouveaux vice-présidents… nous espérons qu'une nouvelle gouvernance instaurera une réelle capacité de réflexion, de dialogue dans le respect de tous les délégués et des communes.
L'Intercommunalité, nous l'avons déjà écrit dans le précédent bulletin, est, partout dans le pays, très mal vécue par les maires des communes rurales.

Le Grand Débat national initié par le Président de la République suite aux manifestations des « Gilets jaunes, a été complété par une consultation directe des Maires.
Ceux-ci ont exprimé en autre, leurs sentiment d'être dépossédés par l'intercommunalité de leur capacité de décisions et ont dénoncé son fonctionnement trop rigide.

Le Gouvernement a promulgué rapidement le 27 décembre 2019 la loi « Engagement et Proximité » qui vise à revaloriser la Commune et la remettre au cœur de notre démocratie.

L'Article 1er de cette loi, crée au sein de l'Intercommunalité un Pacte de Gouvernance et une Conférence des Maires.

Le Pacte de Gouvernance n'est pas obligatoire ! Mais un débat doit avoir lieu sur son principe en début de mandature.
La Conférence des Maires est obligatoire : elle réunit l'ensemble des Maires quatre fois par an. C'est un outil de gouvernance complémentaire au Conseil Communautaire.

Au-delà de cette loi qui vise à adoucir les aspects autoritaires et centralisateurs de la loi NOTRe qui a voulu donner la prédominance à la Ville-centre, quelle sera la volonté du Président pour associer de façon constructive l'ensemble des Délégués communautaires .

www.ccpaysduzes.fr

NOS ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

★ ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU GARD

L'association promeut et défend la commune et ses élus, comme base de la démocratie et premier contact avec les citoyens. Elle porte un combat urgent et nécessaire pour la ruralité et l'aménagement du territoire, pour la reconnaissance et la promotion d'une ruralité assumée, source de richesse et moteur d'innovations. A l'heure où la commune est menacée de disparition et où ses compétences sont transférées vers un millefeuilles qui ne nous représente plus, l'association des Maires Ruraux veut proposer une nouvelle ambition pour la commune rurale, qui refuse d'être reléguée au rang de « quartier » d'une intercommunalité.
La commune d'Aigaliers a choisi de s'engager au sein de cette association, d'une part en y adhérant depuis plusieurs années, d'autre part, comme membre du Bureau de l'association départementale.

Composition du bureau

Sylvain ANDRÉ, Maire de Cendras, Président
Guy MANIFACIER, Maire de St Sébastien d'Aigrefeuille, Vice-Président
Christian TEISSIER, Maire de Méjannes les Alès, Trésorier
Aurélie GENOLHER, Maire de Massillargues-Atuech, Secrétaire
Marie-Lise GLOANEC, adjointe d'Aigaliers,
Catherine FERRIERES, Maire de Bouquet,
Patrick DUMAS, Maire de Rochegude,
Bernard CLÉMENT, Maire de Domessargues,
Ludovic MOURGUES, Maire de Ste Croix de Caderle.

Une belle équipe couvrant le territoire, engagée pour l'avenir des territoires ruraux et défendant comme toujours la commune rurale encore plus échelon de proximité !

FACEBOOK / ASSOCIATION-DES-MAIRES-RURAUX-DU-GARD

★ ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Depuis plusieurs années, notre commune est adhérente à l'Association des Communes Forestières car Aigaliers est recouverte de plus de 1200 hectares de bois et garrigues sur 2800hectares de superficie communale. Les élus se sentent concernés par la qualité de l'espace forestier utilisé par tous les citoyens. C'est pourquoi, Daniel Boyer a intégré le Conseil d'Administration de l'association.

La Fédération Nationale se mobilise aux niveaux national et européen, notamment pour la co-construction du futur Plan stratégique de l'Office National des Forêts ONF- visant la période 2021-2025. Nous soutenons la nécessaire évolution de l'ONF avec son indispensable pérennité, plaçant la forêt sous la protection de l'Etat, pour une politique forestière nationale, à hauteur des ambitions et des défis de demain ; avec bien entendu une nouvelle gouvernance avec les élus qui déplorent que les collectivités soient de plus en plus les « pourvoyeuses » financières de l'ONF.

Pour exemple, en 2018, le conseil municipal avait délibéré pour refuser que l'ONF ne perçoive avant la commune, les recettes des ventes de bois communal. Ceci étant une atteinte à la libre gestion des communes en s'octroyant de fait la trésorerie de la commune. Devant la mobilisation intense des Communes Forestières le gouvernement de l'époque a retiré ce projet. L'ONF souhaite augmenter de

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

50 Millions d'euros sur 3 ans, la contribution des collectivités à son financement. La vigilance est donc toujours de mise !

Au niveau départemental, le Maire est engagé en tant que membre du Conseil d'Administration afin d'affirmer notre attachement au maintien d'une gestion durable et multifonctionnelle de notre patrimoine forestier. Désormais, l'écosystème forestier est exposé à de multiples phénomènes qui ont des conséquences graves : tempêtes, incendies, insectes, maladies, dérèglements climatiques, dommages causés par la pression du gibier en forte croissance.

Pour notre commune qui a engagé un contentieux contre l'ONF qui réclame 12 % du loyer du parc photovoltaïque, alors que ce n'est plus de la forêt à gérer, le Conseil municipal a prorogé d'une seule année la Convention de gestion par l'ONF du Massif Forestier aigaliérois qui devrait couvrir la période 2021-2040. Ceci dans l'attente du jugement sur le fond du contentieux en cours et pour connaître le Contrat d'Objectifs et de performances décidé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes Forestières qui doit intervenir à la suite de différents rapports parlementaires, au regard du déficit chronique de l'ONF.

www.fncofor.fr

★ ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU GARD (AMF 30)

Notre Commune est adhérente à l'AMF 30 depuis 2002. Celle-ci s'engage solidairement à représenter toutes les communes et les EPCI auprès des services de l'Etat dans la diversité de leurs territoires et de leurs sensibilités.
Dans ses missions elle assure un rôle de relais en transmettant aux instances nationales et locales les préoccupations des Élus sur le terrain.
Elle constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexions pour faciliter la gestion communale.

D'après ses statuts, l'Association a pour but:

1- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, leurs rapports avec les pouvoirs publics et la population ;
2- de promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes;
3- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation ;
4- d'assurer leur protection matérielle et morale notamment devant les tribunaux après avis du Bureau sur présentation et étude du dossier;
5- d'organiser la représentation des Maires et des Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale dans toutes les structures créées à l'initiative des collectivités locales, des pouvoirs publics ou parapublics ;
6- de créer des liens de solidarité et d'amitié entre tous les Maires et les Présidents.

www.amf30.fr

SCOT

SCOT = SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Dès 2001, les élus des 50 communes de l'Uzège Pont du Gard ont décidé de se réunir pour conduire ensemble un projet de territoire.
Le SCoT est le moyen légal et fédérateur de cette démarche. Ensemble, ils ont dessiné un territoire cohérent.

LE TERRITOIRE DU SCOT

LE SCOT, derrière ce sigle se cache le Schéma de Cohérence Territoriale.

⇒ C'est un document dit «d'urbanisme» qui a pour objet de mettre en cohérence les politiques d'aménagement et les grands projets.

⇒ Les domaines traités dans le SCoT sont l'urbanisme (zones constructibles ou non), le logement (habitat, forme urbaine...), les transports (aménagement routier, desserte en transports en commun...), les communications numériques (développement du haut débit...), les équipements commerciaux (positionnement des zones commerciales et des commerces de proximité), le développement économique (développement des zones d'activités), touristique (hébergements, valorisation du patrimoine...) et culturel (grands équipements tels qu'un théâtre...), la protection des espaces et des paysages (non constructibilité dans les zones remarquables...) et la préservation et la restauration des continuités écologiques (préservation des espèces et de leur habitat...).

⇒ L'objectif de la mise en cohérence de ces domaines est de mieux maîtriser le développement et de minimiser les risques et les nuisances en alliant équilibre, diversité et protection.

⇒ Le SCoT est un cadre de référence qui permet de répondre à des questions sur le futur de notre territoire et la mise en œuvre des moyens nécessaires. pour l'aménagement d'ici 2030.

⇒ Le SCoT sert principalement à écrire et cartographier notre territoire jusqu'en 2030. Il constate ce qui existe, erreurs et bienfaits réalisés. Il fait un bilan des réalisations passées et à venir. Il croise ces données avec les réglementations en vigueur. A partir de ce diagnostic, il confronte les politiques publiques pour recueillir les volontés territoriales. Enfin il compile toutes ces données et met en page le développement de l'Uzège Pont du Gard pour les 15

PETR -LEADER

⇒ Ce document une fois réalisé s'impose aux autres documents communaux comme le Plan Local d'Urbanisme. Il est la traduction des politiques publiques et permet de créer une cohérence et une base en matière d'aménagement du territoire.

Le SCoT doit faire l'objet d'un suivi puis d'un bilan, au plus tard dix ans après son approbation afin de veiller qu'au fil du temps, les choix d'aménagement s'avèrent pertinents et opérationnels, et d'apprécier, le cas échéant l'opportunité de son éventuelle révision. Le syndicat mixte participe à l'ensemble des réflexions, travaux, études menés sur tout ou partie de son périmètre afin de garantir une prise en compte mutuelle des enjeux et principes d'organisation définis sur le territoire . Il noue ainsi un dialogue permanent avec ses partenaires : communes et intercommunalités, Région Occitanie et Département du Gard, chambres consulaires, Etat, territoires voisins, …

LE PETR …LE LEADER…LE GAL ….

PROJET COFINANCE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL - L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

En 2019, la commune a bénéficié d'une subvention à hauteur de 66 %, pour la rénovation extérieure de l'horloge d'Aigaliers.
Notre dossier a dû passer plusieurs étapes où les sigles LEADER, PETR, GAL sont apparus

A QUOI CORRESPONDENT-ILS ? DÉCRYPTAGE….

LEADER est un programme européen à destination des territoires ruraux en Europe qui ont une stratégie de développement. Ce dispositif cofinance des projets publics et privés sur les territoires ruraux pertinents retenus par l'Europe. Il est établi sur 7 ans 2014-2020 puis 2021-2028. Concrètement, cet outil se décline sur les territoires européens sélectionnés par :

⇒ une stratégie territoriale de développement singulière et propre à chaque territoire
⇒ un soutien financier et un accompagnement à la réalisation et au montage de projets locaux portés par des entreprises ou des associations ou des collectivités qui répondent aux besoins identifiés du territoire.
⇒ un partenariat public-privé sous la forme d'une gouvernance mixte locale.

La stratégie territoriale de l'Uzège - Pont du Gard
PETR : Le programme est porté par LE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE L'UZÈGE-PONT DU GARD (PETR).
2 350 000 € sont attribués au territoire pour les 6 ans du programme LEADER
GAL : LE GROUPE D'ACTION LOCALE est l'instance d'animation et de mise en œuvre du programme LEADER.

AIGALIERS AU FIL DE L'HISTOIRE

Aigaliers à l'heure de la Révolution Française 1789

S'il est une date que les français doivent conserver en mémoire, c'est bien 1789 !

Elle marque l'effondrement de plusieurs siècles de monarchie absolue et de féodalité, et l'avènement d'idées humanistes concrétisées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Comment cette situation a-t-elle été vécue par la population d'Aigaliers et par mes aïeux du nom D'Olive ou Ollive (on trouve les 2 orthographes) ?

Dans l'ensemble avec ferveur, même si certains catholiques sont restés fidèles au concept de droit divin et à la prééminence de leur religion.

Au-delà des aspirations exprimées dans les cahiers de doléance, sensiblement les mêmes dans toute la France, a joué à Aigaliers un particularisme local né de souvenirs de la guerre de religion qui a enflammé les Cévennes.

Le pasteur Henri Bosc qui a consacré sa vie à l'étude de cette guerre situe en 1710 la fin de la lutte armée.

Mais les persécutions du pouvoir royal se sont poursuivies au-delà.

J'en veux pour preuve l'incarcération d'une ancêtre de mon épouse, nommée Jeanne Bermond, à l'âge de 48 ans.

La malheureuse avait été arrêtée avec 14 autres femmes et 2 hommes lors d'une assemblée de « religionnaires » tenue à Clarensac le 13 Février 1752.

Les hommes avaient été condamnés aux galères, les femmes « à être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours à la Tour Constance » à Aigues Mortes.

Si je relate cet évènement, c'est pour montrer que les souvenirs étaient vifs en 1789, d'autant plus vifs à Aigaliers que le village avait été l'épicentre de violents affrontements :

- A Euzet, où Cavalier, l'un des deux chefs camisards, avait organisé un dépôt d'armes et de provisions, ainsi qu'une infirmerie (cette base arrière située dans des grottes investies en 1704, et ses occupants passés au fil de l'épée),

- Au Chabian, là où, beaucoup plus tard mon frère et moi irions tirer les grives à la passée du soir,

- A Vallérargues où eurent lieu et furent réprimées des manifestations de prophétisme en 1701-1702,

- En 1703, à Lussan, mon village natal, où les habitants assistèrent du haut des remparts à une bataille rangée entre la troupe de Cavalier et celle du marquis de Vergelot, « brigadier des armées du Roi »,

- A Saint Chaptes, Martignargues, et d'autres localités de l'Uzège gagnées par le « fanatisme » ;

Alors vous pensez que l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi conçu : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses… »

AIGALIERS AU FIL DE L'HISTOIRE

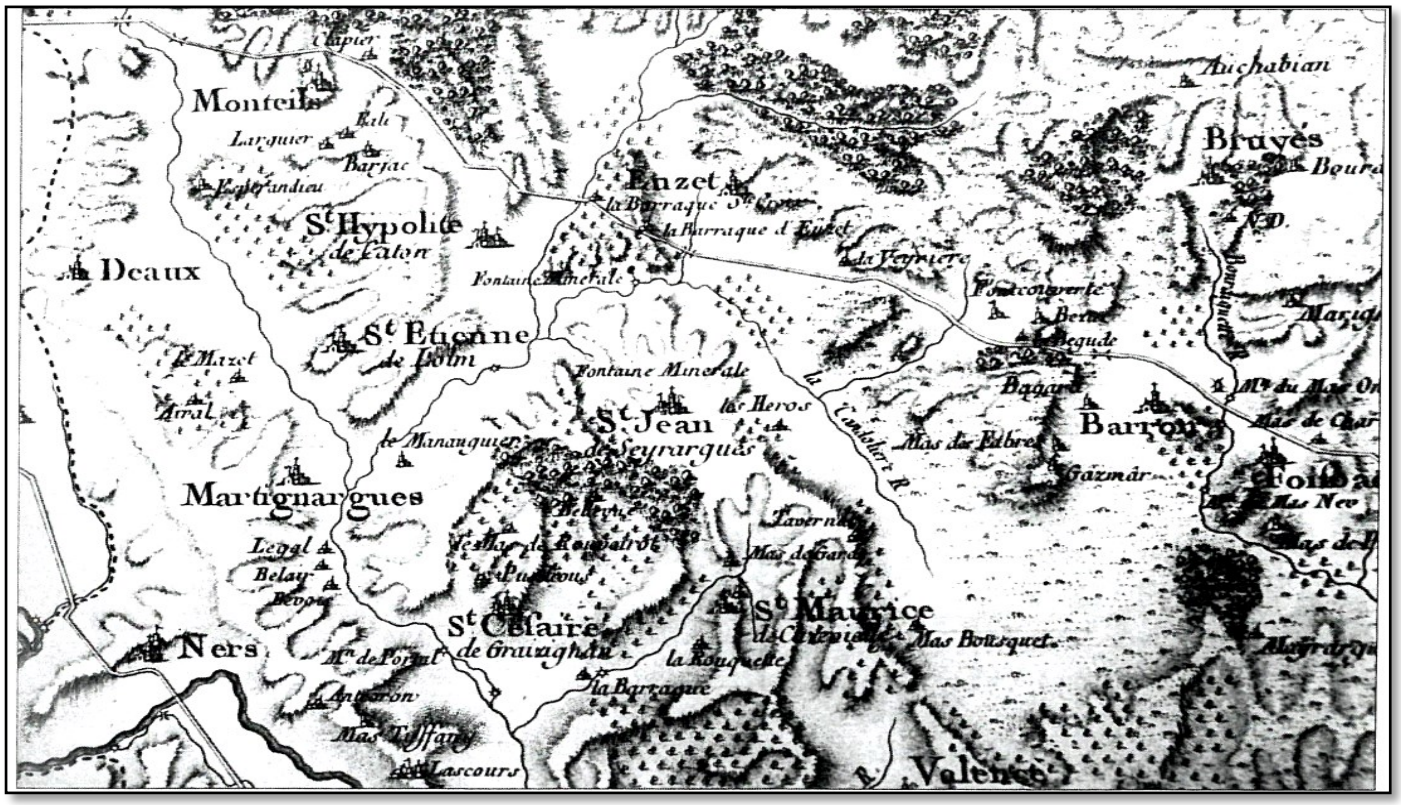

Cet extrait de la carte du diocèse de Nîmes permet de suivre les manœuvres de La Lande pour encercler Cavalier à Euzet, et les décrochements de ce dernier qui, finalement, doit accepter le combat près du Chabian (ici Auchabian). On voit bien les massifs boisés s'étendant entre Euzet et Bruyès. On notera que cette région n'est guère éloignée de Martignargues où, un mois avant, Cavalier avait écrasé les troupes royales.

apparait comme une victoire chèrement

acquise pour la famille Olive et ses coreligionnaires qui adhèrent aussitôt aux nouvelles institutions.

Voici maintenant le récit de Bonbonnoux qui se situe chronologiquement après la défaite de Cavalier à Nages, en avril 1704.

« Nous avions tué un bœuf, mais nous en primes la peine pour d'autres. Les troupes qui nous suivoient à la piste parurent bientôt. Nous crumes, d'abord qu'ils ne découvriroient point le lieu de nôtre retraite qui étoit un enfoncement, et qu'ils nous laisseroient à cotez ; mais nous fumes trompez dans nôtre attente. Les Miquelets, peuple toujours empressé à chercher plus d'une proie, tombèrent sur nos gens. Cavalier et moi nous étions un peu éloignez au-dessus sur le sommet de la montagne, et tout près d'une caverne où nous avions partie de nos blessés. Nos gens prirent la fuite ; les Miquelets et les troupes se mirent après eux. Nous délogeames aussi. »

Les camisards sont rejoints au Chabian, et

AIGALIERS AU FIL DE L'HISTOIRE

laisseront une cinquantaine d'hommes sur le terrain.

Poursuivis par un dragon, Bonbonnoux parvient à lui échapper et conclut son récit en ces termes,

« Ainsi échappoi-je de ce combat que je ne me rappelle jamais sans que je ne rougisse de honte d'avoir si mal fait notre devoir. »

Le sieur Jacques Olive, petit notable d'Aigaliers, devient le citoyen Jacques Olive et embrasse l'idéal du nouveau régime car le voici « agent national », c'est-à-dire représentant de la nation à Aigaliers et habilité à prendre la parole au cours des réunions du conseil général.

Bien qu'à l'écart dans son recoin de l'Uzège, Aigaliers va vivre à son échelle les évènements qui bouleversent la France.

Lisons les procès-verbaux des délibérations du conseil :

- 18 Prairial de l'An II de la République, les habitants du village font présent à la nation de plus de 2 quintaux « de vieux linge » (pour la fabrication de la charpie et son envoi aux armées).

- 15 Fructidor de l'An II : Vote unanime de secours aux personnes « qu'ils ont des enfants à la défense de la patrie ».

- même date : rappel d'une décision de la convention nationale obligeant tous les citoyens à « se prêter pour couper des herbes et tous autres objets convenables à faire de la cendre pour le salpêtre »

-10 Vendémiaire de l'An III : la chapelle de Gattigues est dénommée « temple de la Raison » et la maison du vicaire « ci-devant clastre doit être affermée au plus offrant ».

Les préoccupations d'ordre national ne font pas oublier celles du village, au nombre desquels les dégâts causés par les chèvres, et le 3 brumaire de l'An III, mandat est donné à l'agent national Jacques Olive de poursuivre les contrevenants.

Mes archives n'indiquent pas si la « Terreur » et la réaction thermidorienne sont passées par Aigaliers, mais révèlent le maintien de Jacques Olive comme un notable du lieu puisqu'un acte de 1804 le désigne comme adjoint au maire d'Aigaliers et puisqu'il est choisi comme assesseur du juge de paix de Montaren.

Je vous épargnerai, chers lecteurs l'inventaire des têtes coupées à Nimes, Avignon, Orange, mais je vous livre un souvenir puisé dans mes lectures :

Robespierre veut savoir si le tribunal révolutionnaire d'Orange est assez répressif et demande à son président de lui signaler les insuffisances.

Réponse du président :

« x… y… sont gagnés à la cause révolutionnaire et font du bon travail, mais le z… me parait douteux : il lui faut des preuves pour condamner ! »

Les derniers cheveux de l'ancien juge que je suis se dressent sur la tête quand je lis une telle réponse.

Jacques Martin, Magistrat honoraire

EMPLOIS SAISONNIERS

Savannah LOYAL

Lucky LOYAL

Depuis maintenant 17ans, le Conseil Municipal propose aux jeunes âgés de 17 ans scolarisés, d'être embauchés sur la base de 35 H chacun pendant leurs vacances scolaires pour effectuer les différentes taches liées au service technique :préparation des festivités, nettoyage de l'école....
Cette année, ils étaient six à passer une semaine, avec l'agent communal M. Patrice TASSIN.

Jeanne LUCIEN

Benoît SABIANI

Corentin PALFFY

Léo MOURGUES

INFOS COMMUNALES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE HORAIRES ET JOURS D 'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI DE 14H00 À 17H00
JEUDI DE 9H00 À 12H00

NOUVEAUX HABITANTS

Pour éviter des oublis lorsque nous envoyons des courriers, des invitations pour les différentes festivités (repas des ainés, spectacle enfants …) nous avons besoin de connaître votre adresse et votre date de naissance.

Merci de les communiquer au secrétariat de mairie.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nous sommes tous soucieux de la condition animale.
Des aboiements intempestifs de chien sont à déplorer régulièrement dans les hameaux

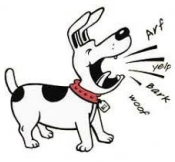

Merci d'être vigilants et de veiller à la tranquillité de tous et au bien-être de votre animal !

L' ÉTAT CIVIL 2020

MARIAGES

Félicitations à

Mélissa CHAZEL et Olivier DINARDO
le 3 octobre

NAISSANCES

Bienvenue à

Charlotte TIGNARD née le 1er janvier
Romy HRBCEK née le 9 janvier
Naé DESPREZ né le 31mars

DÉCÈS

Francis CHALBOT décédé le 12 janvier
Adrienne GOUPIL décédée le 5 mars
Paul BAUER décédé le 17 avril
Marie MAURIN décédée le 27 avril
Huguette ESPERANDIEU décédée le 25 juillet
Caroline HYDE décédée le 5 décembre
Jean Pierre RIBOULET décédé le 18 décembre
Christine BOUSSETTA décédée le 31 décembre

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances aux familles et à leurs proches

INFOS COMMUNALES

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE

★ Au secrétariat de Mairie

★ Ou par internet sur le site service public.fr

★ Ou par courrier (formulaire cerfa n° 12669*02 à télécharger sur le site service public.fr)

Vous pouvez vérifiez votre situation électorale à tout moment sur le site internet www. service-public.fr

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES JUIN 2021

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues, en même temps, en juin 2021.

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours, pour 6 ans. Pour chaque circonscription, les conseillers départementaux se présentent en binôme (femme-homme).

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Nous serons amenés à voter pour des listes représentants la Région Occitanie.

AU VU DE LA CRISE SANITAIRE, UN REPORT DE CES ÉLECTIONS, INITIALEMENT PRÉVUES AU MOIS DE MARS 2021, A ÉTÉ DÉCIDÉ PAR LE GOUVERNEMENT AU MOIS DE JUIN 2021. IL PRÉCISERA LES DATES EXACTES.

NB: Pour participer à ces élections, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

SÉNATEURS DU GARD ÉLUS EN SEPTEMBRE 2020

M. Denis BOUAD, groupe SER
✉ d.bouad@senat.fr

M. Laurent BURGOA Laurent, groupe LR
✉ l.burgoa@senat.fr

Mme Vivette LOPEZ , groupe LR
✉ v.lopez@senat.fr

DÉPUTÉ

Philippe BERTA, député de la 6ème circonscription du Gard

✉ philippe.berta@assemblee-nationale.fr

INFOS COMMUNALES

DÉCHÈTERIE DE CHOUDEYRARGUES

Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Choudeyrargues sont depuis cette année, inchangés tout au long de l'année, à savoir :

★ **les lundi et vendredi de 14h à 17h**

★ **Les mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Fermée les jours fériés

CONDITIONS D'ACCÈS

→ La déchèterie est réservée aux dépôts des particuliers résidant sur Aigaliers. Les dépôts gratuits sont limités à 1m³ par semaine

→ Une carte d'accès, disponible en Mairie, vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et exigée pour tout dépôt à la déchèterie

RD 114
30190 GARRIGUES SAINTE EULALIE

06 09 58 65 75

COMMENT COMMANDER UN COMPOSTEUR ?

Téléchargez et imprimez un bon de réservation sur le site internet www.sictomu.org

Retournez le à l'adresse du SICTOMU :

SICTOMU quartier Bord Nègre, D3 Bis– 30210 ARGILLIERS

en joignant le règlement au bon

Le SICTOMU à votre service !

Réduire . Trier . Collecter . Valoriser

Comment réduire le volume de ma poubelle de 30 % ? En compostant mes déchets !

Environ 30% de nos déchets ménagers sont compostables. En moyenne, c'est 100 Kg de déchets par an et par habitant que l'on peut valoriser simplement par une action de compostage.

Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation directe des déchets et sans doute le plus ancestral. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel : le compost.

Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

Ce tri à la source des biodéchets est encouragé par le SICTOMU qui donne la possibilité d'acquérir à tarif préférentiel un composteur en bois.

DÉPÔTS SAUVAGES = DÉLIT !

Malgré la pédagogie, malgré la présence de plusieurs déchèteries à proximité…, malgré l'existence de lieux de collecte réservés aux professionnels et agriculteurs…

Certaines, certains, mettent de côté l'intérêt général, les risques réels de pollution environnementale, d'incendies, d'inhalation, de danger corporels pour les enfants, les promeneurs, l'agent communal …

Et déposent illégalement des bidons de produits extrêmement dangereux, des pneus …ou autres déchets, dans la nature aigaliéroise !

Que ce soit à Aigaliers ou ailleurs, les dépôts en dehors des endroits autorisés ne sont plus de « simples incivilités » mais des **DÉLITS** passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

En fin d'année, plusieurs dépôts de bidons dangereux ont été constatés.

Le Maire a déposé plainte auprès du Procureur de la République pour mise en danger d'autrui.

La gendarmerie fait des recherches à partir des codes pour trouver le vendeur et l'acheteur ….

VIE COMMUNALE

CORONAVIRUS

COVID-19

Cette année 2020 est marquée par une crise sanitaire majeure, celle du Covid-19.

Face à la situation particulière générée par la pandémie du Coronavirus, tous les habitants ont été contraints de modifier leurs habitudes de vie.

Face à ce risque majeur, **la Mairie et les élus se mobilisent tout au long de cette période difficile** pour vous accompagner au mieux.

Voici un résumé des actions mises en place :

LE 17 MARS 2020, SUITE À LA MISE EN PLACE DU CONFINEMENT, LE MAIRE DÉCLENCHE LA PHASE 1 DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

⇒ Appels téléphoniques, SMS et courriels envoyés aux habitants inscrits au **dispositif de Télé-Alerte.**

⇒ **Appels téléphoniques ou visites** des personnes vulnérables et isolées inscrites au Registre Communal du Plan d'ALERTE et d'URGENCE.

⇒ **Conseils et informations** diffusées aux habitants via le site internet de la Mairie (www.aigaliers.net) ainsi que sur les 12 panneaux d'affichage dans les différents hameaux.

⇒ **Commande et distribution gratuite par la Mairie, de masques lavables** à l'ensemble de la population, y compris aux enfants à partir de 6 ans, en partenariat avec la CCPU.

NOUS EN PROFITONS POUR VOUS RAPPELER L'IMPORTANCE DE VOUS ENREGISTRER AU DISPOSITIF TÉLÉ-ALERTE AUPRÈS DE LA MAIRIE

LE MAIRE EN TANT QUE RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE, a participé à toutes les réunions avec le SIRP, les enseignantes, les parents d'élèves, en lien avec l'inspecteur d'académie pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire, conformément aux différents protocoles successifs transmis par le ministère de l'Education Nationale la veille de la reprise décidée par le gouvernement.

L'employé communal a installé des rubans de séparation, des bancs pour matérialiser les circuits de circulation pour les enfants et les adultes.

LA MAIRIE A FAIT LE CHOIX DE RESTER OUVERTE aux heures et jours habituels avec toutes les précautions d'usage et dans le respect des gestes barrières.

VIE COMMUNALE

Les secrétaires de Mairie ont aménagé leur emploi du temps entre présentiel et distanciel.

L'agent technique a continué son travail d'entretien sur la commune tout en prenant les précautions sanitaires nécessaires.

Le terrain de multisport, le tennis on été fermés.

SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

⇒ **Confection et dons** de 300 masques en tissu par Fidjy Etienne et l'association Aphyllanthe pour les particuliers et soignants des hôpitaux locaux.

⇒ **Livraisons sur rendez-vous** de vos commandes de pains par Serge Maurin notre boulanger à Montaren.

⇒ **Proposition d'aide :** François Guey a crée une page facebook pendant le 1er confinement pour informer sur des possibilités de faire des courses ou du bricolage pour les personnes âgées isolées; liste de producteurs locaux.

⇒ L'association des commerçants « Les dynamiques d'Uzès » propose la **livraison gratuite de courses alimentaires.**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS

La Gendarmerie Nationale propose **« l'Opération Tranquillité Séniors »**, un dispositif gratuit qui vise à protéger les ainés et personnes vulnérables, en période de COVID-19.

Ce dispositif consiste à recenser toutes les personnes âgées ,particulièrement vulnérables et isolées, volontaires afin qu'au travers d'échanges et de conseils de prévention, prodigués par la gendarmerie ces dernières renforcent leur vigilance au quotidien afin de réduire leur vulnérabilité.

Pour bénéficier de ce dispositif, il vous suffit de remplir le formulaire disponible en téléchargement sur le site de la Mairie www.aigaliers.net ou au secrétariat de Mairie, et de l'adresser à la brigade de Gendarmerie du Gard

PROTECTION

COMMISSION « PROTECTION DES POPULATIONS »

POURQUOI ?

Le Conseil Municipal a décidé de créer

LA COMMISSION « PROTECTION DES POPULATIONS »

Cette commission a la charge d'effectuer le diagnostic "Protection" en évaluant différents paramètres sur lesquels nous pourrions agir afin de diminuer les conséquences d'un évènement indésirable.

Les pistes DFCI, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (points d'eau), les Obligations Légales Débroussaillement, l'élagage des arbres, le Plan Communal de Sauvegarde, le repérage des rues, et tous autres sujets qui permettent aux élus et aux habitants de réagir sereinement et efficacement, sont intégrés au diagnostic.

En cas de crise et de déclenchement par le Maire, du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), l'ensemble des élus se mobilise pour assurer un soutien à la population et faciliter un retour à la vie normale le plus rapidement possible.

Afin d'assurer cette mission, il est nécessaire de bien appréhender les risques de la commune ainsi que ses ressources, tant humaines que matérielles.

Cette commission a également la charge d'organiser des exercices relatifs au Plan Communal de Sauvegarde et d'actualiser celui-ci chaque année.

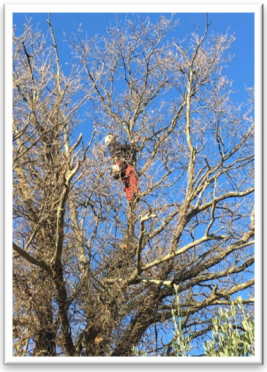

Membres de la Commission:

Frédérique Bonzi, Oriane Cazalet, Fidjy Etienne, Marie-Lise Gloanec, Jean-Luc Bordel, Jérôme Tallaron, Patrice Tassin, David Ruot

QU'EST CE QUE LE PCS?

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

est un outil réalisé à l'échelle communale , sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des élus, et agents municipaux en cas d'évènement majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Registre nominatif des personnes vulnérables

Dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence encadré par la Loi du 30 juin 2004, un Registre Nominatif est tenu en Mairie, sous la responsabilité du Maire.

Art.1er « Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande.

Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.
Ces informations sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

Art.6 « Les personnes concourant à la collecte des informations, à la constitution, à l'enregistrement et à la mise à jour du Registre Nominatif, ainsi que toutes celles ayant accès aux données contenues dans ce registre, sont tenues au secret professionnel… »
Si vous êtes une personne isolée, souffrant d'une pathologie médicale lourde (Dialyse, Alzheimer,..), d'un handicap moteur ou psychologique, d'une dépendance vis-à-vis des actes quotidiens de la vie (toilette, rééducation) et que vous ne pouvez pas faire appel à des proches, et si vous souhaitez être contacté en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde ….

Vous pouvez choisir de vous faire inscrire sur le Registre Communal, soit en écrivant au secrétariat de mairie en notant « confidentiel » sur l'enveloppe, soit en appelant au téléphone le maire ou la première adjointe.

Votre adresse postale est importante ! Celle-ci vous a été communiquée par le secrétariat de mairie, lors de la création des N° de rues ou lors d'un dépôt de permis de construire.
Elle est officielle ; cela veut dire que les différents services institutionnels ; Poste, INSEE, impôts ; bientôt WIGARD Fibre…et de secours se réfèrent à celle qui est enregistrée en mairie.
Nous attirons votre attention sur la nécessité d'utiliser uniquement cette adresse officielle, qui peut être complétée d'un nom désignant votre habitation ou votre activité.

PROTECTION

DISPOSITIF TÉLÉ-ALERTE

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la Commune d'Aigaliers s'est dotée d'un système d'alerte automatisé depuis 2019.

Ce dispositif permet à la Mairie de vous contacter, en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de notre Commune, pour vous prévenir d'un Risque Majeur (Feu, inondation, canicule ...).

Afin que l'ensemble de la population soit informée, il est primordial que chacun s'inscrive.

POUR RECEVOIR GRATUITEMENT LES ALERTES DE LA COMMUNE, INSCRIVEZ VOUS SUR LE SITE DE LA COMMUNE WWW.AIGALIERS.NET OU FLASHEZ LE QR CODE CI-DESSUS, OU COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE EN MAIRIE

NB: N'oubliez pas d'actualiser vos coordonnées téléphoniques (fixe et mobile) et adresse électronique en cas de changement.

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Tout récemment, le vent très fort, la neige ont entrainé quelques dégâts sur la commune, avec des chutes d'arbres, notamment ceux morts envahis par du lierre.
Il arrive que ces arbres ou ces grosses branches chutent sur la voie publique. La prévention s'impose pour anticiper d'éventuelles chutes qui pourraient créer des dommages autres que matériels.

PENSEZ DONC À ÉLAGUER !

PROTECTION

Les incendies de forêt, de garrigue constituent un risque majeur sur la commune. Ils occasionnent d'importantes pertes, alors que le débroussaillement permet de protéger les personnes et les biens, ainsi que la forêt contre un départ de feu provenant d'une zone habitée. Il facilite et sécurise l'action des pompiers.

Depuis plusieurs années, les Conseils municipaux successifs placent le respect de la réglementation sur le débroussaillement dans ses priorités, en vous alertant sur vos obligations légales : réunion publique, courriers nominatifs, informations municipales dans les différents médias (site ; bulletins ; panneaux d'affichage.

Vous avez été nombreux à entreprendre ces travaux de débroussaillement pour mieux protéger votre habitation et vous-mêmes.

L'hiver est la période idéale pour commencer ces OLD, ou pour maintenir débroussaillée votre parcelle entourant votre construction.

La Commission « Protection des populations » est à votre disposition pour vous informer précisément sur ce qu'il convient de faire au cas par cas.

Parce que … L'intensité du feu diminue quand il arrive dans une zone débroussaillée. Il est alors plus facile de la maîtriser !

Parce que … Les flammes de faible intensité n'atteindront pas les parties inflammables des habitations.

Parce … Les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité.

Parce que … Si votre habitat est auto-protégé, les secours pourront se concentrer sur la protection du massif forestier.

Parce que … Le Code Forestier rend le débroussaillement obligatoire.

Parce que … Le Code des Assurances prévoit une franchise supplémentaire à l'encontre des biens détruits ou endommagés par les feux de forêt si le débroussaillement n'est pas conforme.

ALORS … N'ATTENDEZ PLUS !

FIBRE OPTIQUE

DOSSIER INFORMATION

LA FIBRE OPTIQUE

La fibre optique

Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique qui a la propriété d'être un conducteur de lumière et qui permet la transmission de données numériques.

Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui du cuivre ou des câbles coaxiaux et peut servir de support à un réseau « large bande » par lequel transitent aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

La fibre optique pour quoi faire ?

Exemples de téléchargement

Un film de 700Mo= de 5 mn en ADSL / 7 secondes avec la fibre

⇒ Télétravail
⇒ Domotique
⇒ Télémédecine
⇒ Télésurveillance
⇒ TV ultra HD
⇒ Jeux en ligne…

Lexique

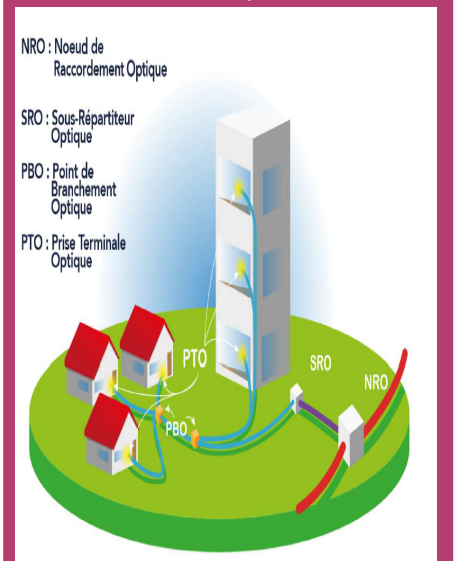

Wigard fibre– principales caractéristiques

- Réseau d' Initiative Publique du Département du Gard (RIP) Délégation de Service Publique pour une Concession de 25 ans pour 305 communes gardoises à équiper.
- Aspects techniques :

  - 257 000 prises FTTH à déployer d'ici 2020
  - 49 nœuds optiques (NRO), 572 armoires de rue (SRO) à déployer
  - Un réseau de collecte de 920 km à déployer
  - Des ouvrages de montée en débit (PRM, NRA ZO) à exploiter

- 340 M € d'investissements sur 25 ans, dont 210 M € sur les 4 premières années.
- 2 Sous-traitants : CIRCET au Sud et JSC au Nord du Gard 21 NRO et 378 SRO installés au 31/08/2020.

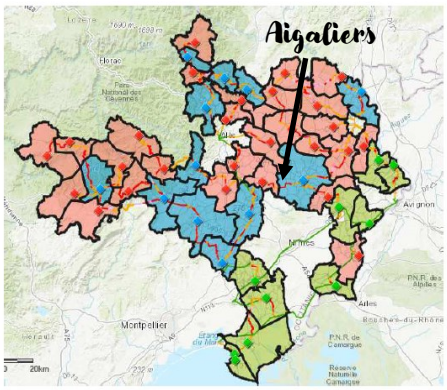

FIBRE OPTIQUE

NRO DE SEYNES 1 NRO, 1 SRO, 349 PRISES À AIGALIERS

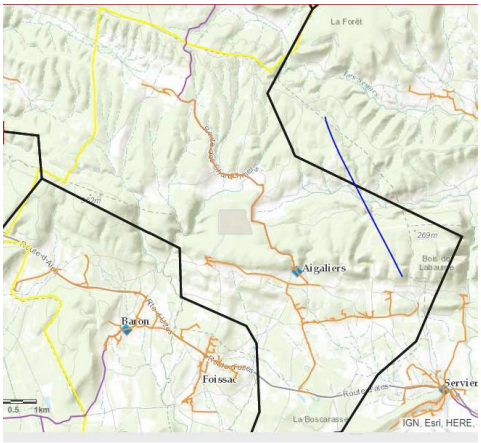

2020 Déploiement du NRO de Seynes

2020 Installation du SRO et livraison des premières prises

2021 Déploiement à 100 % des 349 prises dépendantes du NRO de Seynes

349 prises = 349 Foyers à Aigaliers

NRO = Nœud de Raccordement Optique

SRO = Sous-Répartiteur Optique

COMMENT ÉQUIPER SON LOGEMENT ?

★ LE RACCORDEMENT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

Il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, Fournisseur d'Accès Internet (FAI) présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

★ DANS L'HABITAT COLLECTIF: IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ OU PROPRIÉTAIRE UNIQUE, LOTISSEMENT DE PAVILLONS AVEC VOIRIE PRIVATIVE

Une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec WIGARD FIBRE pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes ou les voies d'accès aux pavillons.

Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur aménageur, cela ne coûte rien aux habitants. Sans ces conventionnements, WIGARD FIBRE ne pourra pas déployer les infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou dans les lotissements privés.

Il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndics concernés prenne contact directement auprès de la société CIRCET, partenaire de SFR FFTH.

Contact pour établir une convention

✉ conventionnement@wigardfibre.fr

Pour en savoir plus :

http://sfr-ftth.com/copropriete-syndic/

FIBRE OPTIQUE

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le département du Gard a confié à ALTICE France– SFR la construction du réseau Wigard Fibre, le réseau public Très Haut Débit(THD) par fibre optique jusqu'à l'usager.

Le projet qui s'inscrit dans le cadre du plan France Très Haut Débit, consiste à raccorder, d'ici 2022 les logements, locaux professionnels et bâtiments publics dans notre département.

Ce réseau destiné à garantir à 100 % des gardois un accès au Très Haut Débit (THD) permettra à chacun de souscrire l'abonnement qu'il souhaite auprès du Fournisseur d'Accès Internet de son choix.

Le déploiement de la fibre optique est réalisé, en parallèle du réseau téléphonique ou électrique au moyen des infrastructures existantes qui sont composées de conduites enterrées, de poteaux ou des façades d'immeubles.

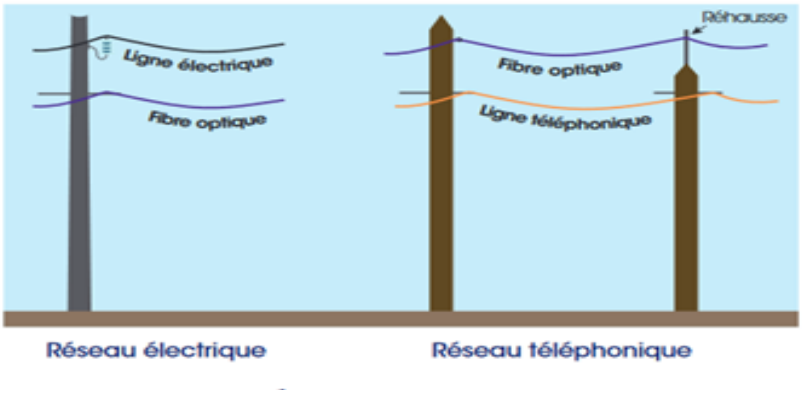

Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site internet

www.wigardfibre.fr

L ÉLAGAGE DES ARBRES EST INDISPENSABLE AU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier .

Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chutes d'arbres une interruption des services de téléphone et d'internet .

Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès des techniciens aux infrastructures.

Le Département et son délégataire WIGARD Fibre sollicitent donc actuellement les propriétaires concernés pour procéder aux travaux d'élagage nécessaires sur leurs parcelles.

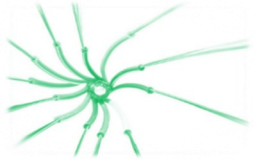

FIBRE OPTIQUE

QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustration ci-après), alors conformément à l'article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leur représentants de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. Ces travaux doivent être réalisés régulièrement afin de prévenir tout dommage aux réseaux.

COMMENT DOIT-ON ÉLAGUER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1m en hauteur et 50 cm de largeur avec les lignes de communications électroniques.

Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.

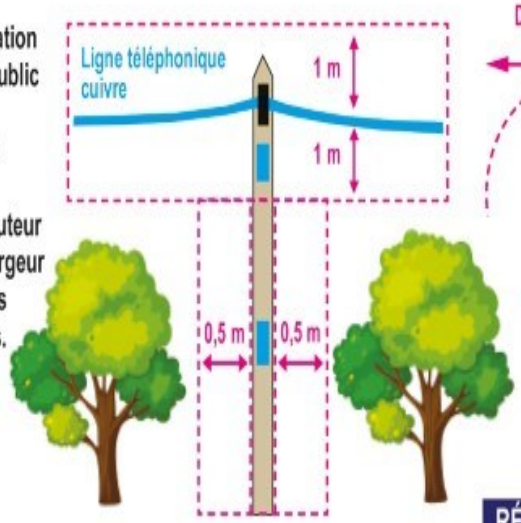

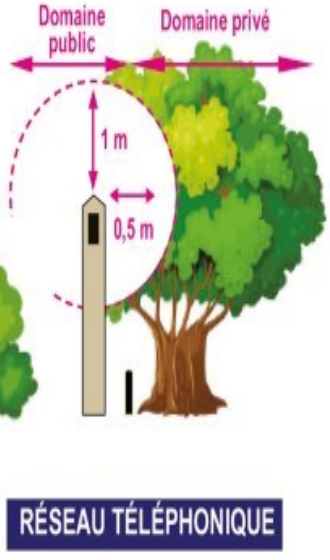

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

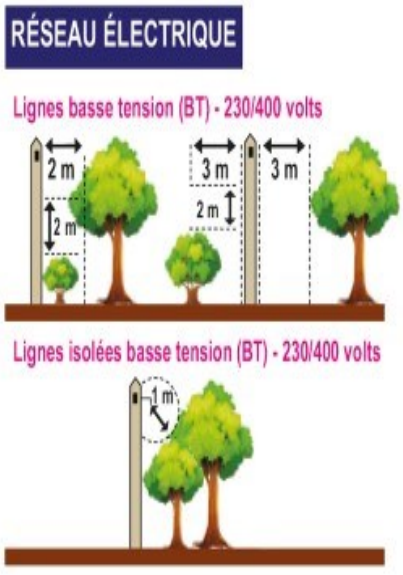

SÉCURITÉ AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

AUCUN ÉLAGAGE NE DOIT ÊTRE ENTREPRIS AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES SANS ACCORD PRÉALABLE D'ENEDIS (À SAISIR EN ADRESSANT L'IMPRIMÉ CERFA N°90-188) ET NÉCESSITE UNE HABILITATION POUR TRAVAILLER DANS UN ENVIRONNEMENT ÉLECTRIQUE.

Festivités

Chorale a tout coeur

Bien avant le confinement qui perturbera le quotidien de chacun pour de longs mois, « la chorale A tout Cœur » a enthousiasmé le public venu nombreux à la salle polyvalente le 8 Février 2020. Un répertoire riche et varié a entrainé avec enthousiasme et bonne humeur les amateurs de chants.

13 Juillet 2020

Le 13 Juillet les élus et de nombreux habitants se sont retrouvés avec plaisir après une longue période de confinement pour partager un apéritif dinatoire. Un chœur masculin a montré son sérieux lors du karaoké dirigé par Patrick Lobet.

Festivités

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du maintien de certaines festivités tout en prenant en compte de façon stricte les mesures sanitaires et les gestes barrières contre la COVID-19.

Festivités

Marché nocturne

Le 24 Juillet, le Marché Nocturne organisé par la Commune et le Comité de Promotion Agricole d'Uzès, a offert à la population un moment de convivialité festive très attendu. Une quinzaine de stands ont été dispersés sur l'ensemble de l'espace Mairie-École-Salle polyvalente pour respecter les distances sanitaires. Le groupe « Limousine Blues » a assuré une ambiance blues.

Histoires de clochers

Mme Chantal BEJUIT, guide conférencière a accompagné les amateurs de découverte des villages uzégeois, dont deux visites à Aigaliers. Les ruelles du hameau d'Aigaliers, l'Eglise de Gattigues n'ont plus de secrets, pour la trentaine de personnes présentes qui ont achevé leur visite commentée autour d'une collation offerte par le Comité Agricole et servie par les élus présents. dans le pré jouxtant la Mairie .

Le concert Festival « Autres Rivages » a été annulé par l'organisateur

Nous espérons le revoir en 2021.

Arbre de Noël des enfants et des aînés

Les enfants accueillis par 5 Lutins, ont découvert un cadeau au pied du sapin et ont pu chacun rencontrer le Père Noël , échanger avec lui et s'assurer que leurs lettres avaient été reçues.

C'est avec regret que nous avons dû annuler le traditionnel repas des Ainés.

Un coffret a été distribué par les élus à chaque habitant âgé de 60 ans et plus.

COMMÉMORATION

11 NOVEMBRE 2020

C'est une cérémonie particulière , en comité restreint, qui s'est déroulée cette année, en raison des mesures sanitaires.

Le Maire, accompagné des adjoints et des élus a déposé une gerbe devant le Monument aux Morts.

Roger MARTIN, adjoint, a lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants de guerre.

Une minute de silence a été observée .

APHYLLANTHE

L'Association Aphyllanthe

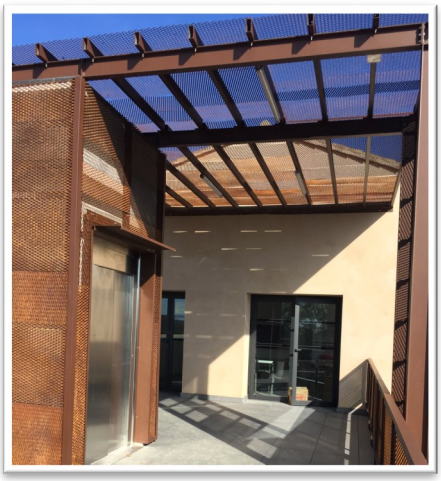

Son but est de favoriser le lien social et de créer de l'animation sociale, culturelle et intergénérationnelle dans les communes d'Aigaliers, Baron et Foissac, avec leurs soutiens financiers, ainsi que celui du Conseil Départemental du Gard.

Les actions sont nombreuses et plutôt bien rodées, mais l'arrivée du Covid a impacté l'association, et la vie en 2020 n'a pas été un fleuve tranquille.

Gestion de la bibliothèque d'Aigaliers

Horaires :

Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 /

Jeudi et Vendredi : 9h00-12h15

Elle est riche d'environ 3000 ouvrages, plus les quelques 300 documents du bibliobus du Gard, qui passe trois fois par an.

La carte de bibliothèque est gratuite et s'obtient auprès du secrétariat. Depuis 2019, la bibliothèque fait partie du réseau des 17 bibliothèques du Pays d'Uzès. Ainsi, grâce à la navette, tous les documents du réseau sont accessibles à la réservation par téléphone, mail ou à partir de son compte abonné.

En 2020, la subvention de la municipalité a permis d'enrichir le fonds d'environ 80 nouveautés et l'association a offert 17 albums jeunesse en septembre.
Un Cercle des lectrices, se tient tous les premiers lundis du mois et un groupe de bénévoles fait régulièrement la lecture aux enfants de l'école d'Aigaliers, et du centre de loisirs pendant les vacances scolaires.
En raison de la crise, nous avons dû nous adapter : fermeture puis réouverture en mai avec un protocole strict. Actuellement, la bibliothèque fonctionne avec le système de click & collect.

À noter :

- un accord entre la municipalité et l'association (qui participent chacune pour 1000€), a été complété par la CAF avec une subvention exceptionnelle Fonds Public de Territoire à hauteur de 5889 €. Cela a permis d'acheter des fauteuils, un podium enfants, de nouvelles tables et des présentoirs afin de rendre le lieu encore plus convivial.
- un test d'ouverture un samedi matin sur deux de 9h00 à 12h00 s'est déroulé en novembre afin de permettre aux actifs de profiter de ce bel espace dédié à la lecture. A son issue, le comité Ensemble Pour La Bibliothèque D'Aigaliers, émanation de l'association, a décidé d'ouvrir et d'animer la bibliothèque tous les 1ers samedis du mois. Vivement la reprise !

APHYLLANTHE

CLAS & REAAP

L'Association agit dans le cadre du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) et du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Pour ce dernier, notre animatrice, se rend 3 fois par semaine dans les écoles du SIRP, en soutien aux enfants inscrits.

Durant le 1er confinement, le temps de s'organiser avec les institutrices, notre animatrice a relancé les familles pour maintenir le soutien, qui a repris en présentiel en même temps que l'école, avant les vacances d'été.

Le 2ème confinement n'impacte pas le CLAS, qui continue à se faire au sein des écoles.

Activités Hebdomadaires

Les nouveautés proposées en 2019 ont connu un beau succès : les ateliers d'éveil musical, yoga et pilates se sont remplis très vite. Sans parler du tripot, dont les piliers se retrouvaient tous les mercredi soirs à la bibliothèque pour taper le carton.

Les autres activités ont continué régulièrement (cf. programme complet sur le site).

L'association est financée par la CAF du Gard dans le cadre du programme des Espaces de Vie Sociale (EVS).

Grâce à l'appui de la CAF, l'association peut maintenir sa politique de tarifs modiques.

Le 1er confinement a cependant marqué l'arrêt général des activités.

A partir de mi-mai, une partie des activités a pu reprendre en distanciel tout d'abord, puis en présentiel et en extérieur grâce à nos dynamiques animatrices de pilates et de yoga ; l'année s'est terminée sans fête de l'association, mais avec un stage gratuit de pilates.

Activités ponctuelles

L'association organise ponctuellement des visites culturelles et du patrimoine et des sorties ludiques en famille pendant les vacances scolaires : patinoire, cinéma, Lasergame, stages d'équitation, initiation cirque, ateliers déco à thème, (Halloween, Noël, Pâques).

Nouveautés : les ateliers petite couture, poterie à thème, jeux en famille et l'initiation tennis/ jeux de balles.

Actions à thème

Partage de Savoirs

En 2020, les ateliers gratuits de nos bénévoles-experts ont concerné la confection de biscuits de noël, la couture, la peinture sur porcelaine le patchwork et le numérique avec un atelier sur le logiciel Scratch pour les enfants (niveau collège) et 13 ateliers de vulgarisation pour les

adultes (dont la majorité en visioconférence) sur divers thèmes, allant des images numériques au système Android, en passant par Linux et l'utilisation des tableurs.

Éco-responsabilité

Sur ce thème, l'association pensait participer à l'opération « Nettoyons la garrigue au printemps » .

Faute de mieux, elle a installé des bacs de collecte de bouchons et de piles dans ses locaux, dans la continuité du tri sélectif déjà en usage.

Tricoteuses Solidaires

Toujours aussi actives, nos tricoteuses espèrent dépasser le nombre de bonnets confectionnés l'année dernière (pas moins de 1000) dans le cadre du partenariat Innocent /Les Petits Frères des Pauvres. Pour rappel, Innocent rétrocède 0,20 € aux Petits Frères des Pauvres pour chacune de leurs bouteilles vendue coiffée d'un petit bonnet.

Les cousettes

Une nouveauté en 2020 : la confection de masques de protection.

Durant le 1er confinement, les cousettes de l'association ont permis de livrer, via la société Cap Vital Santé, 410 masques aux structures hospitalières d'Uzès, à un moment où la pénurie régnait. Ces masques ont été distribués à la fois aux personnels et aux pensionnaires.

Cette année, si la Galette de Rois s'est déroulée dans un joyeuse ambiance, l'Assemblée Générale prévue le 27 mars et, a fortiori, la fête de fin d'année ont été annulées.

L'Assemblée Générale a été reprogrammée le 11 septembre, suivie de la journée des inscriptions le lendemain.

La fréquentation à ces deux moments phares de l'association a bien évidemment été réduite vu les circonstances.

À noter : l'association a mis en place une procédure d'inscription en ligne via son site.

Et financièrement alors ?

L'association s'en tire moins mal que d'autres dans cette période mouvementée.

Grâce au système d'activité partielle mis en place par le gouvernement, la rémunération de toutes les animatrices salariées a pu être maintenue à 100% du début du confinement jusqu'à la fin de la saison scolaire 2019-2020.

L'association a fait le choix de procéder de même pour les animatrices prestataires, même sans contrepartie de l'État.

Concernant les cours annulés, les adhérents ont eu le choix : se faire rembourser, bénéficier d'un avoir pour les sommes versées ou en faire don à l'association.

APHYLLANTHE

Parmi les adhérents, 1/3 a opté pour le don, les autres se partageant à part égale entre remboursement et avoir. Cela représente un manque à gagner d'environ 1000 € pour le 1er confinement.

Une subvention ponctuelle FDVA (ex réserve parlementaire) a permis de compenser les surcoûts induits par la pandémie : rémunération des animatrices, remboursements, augmentation des horaires de secrétariat et de ménage, achat du matériel d'hygiène, limitation des inscrits pour certaines activités.

Communication

Cette année, la Lettre de l'Aphyllanthe, distribuée dans les 3 villages du SIRP, n'est parue que 2 fois, l'édition du printemps n'ayant plus lieu d'être.

En revanche, le site Internet s'est grandement développé et est resté très actif pendant le confinement avec la création de nouvelles rubriques : informations sur la crise sanitaire, infos et outils pour les parents confinés avec leurs enfants.

La mise en place de forums d'échanges sur le site de l'association n'a pas été un grand succès.

Elle a été relayée par l'adhésion au réseau social privé Mastodon, qui permet de suivre l'actualité du pays d'Uzès dans le même esprit que Facebook (la vente de données privées en moins et la confidentialité en plus).

Pour rejoindre le réseau, poster vos infos et être au courant de la vie locale, une seule adresse :

https://uzege.masto.host

Gestion du court de tennis municipal

Là aussi, le confinement a signé l'arrêt des jeux.

Le court a réouvert mi-mai, avec un protocole sanitaire adapté (nettoyage du matériel conformément aux recommandations FFT).

Une association ouverte, une gestion bénévole

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de 12 personnes, dont un bureau de 3 personnes, toutes bénévoles, et une secrétaire d'accueil.

Elle compte 196 membres à ce jour et est ouverte à tous.

Compte abonné
https://www.mediatheques.ccpaysduzes.fr/.

Site association
https:www.aphyllanthe.fr/association/ -

04 66 22 10 20

La saint hubert

Le Président avec le Bureau remercient l'ensemble des adhérents et actionnaires ainsi que les nouveaux arrivants ce qui permet à notre société un équilibre financier satisfaisant.

L'ambiance au sein des équipes est satisfaisante, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cette année sera marquée par des évènements hors du commun, qui marqueront à vie la société en général.

En ce qui nous concerne, on retiendra que l'aspect sanitaire de cette période, comme toute structure responsable , la société de chasse doit d'adapter sur le plan sanitaire et prendre toutes les précautions d'usage.

La pratique de cette passion maladroitement présentée par les médias, n'est pas toujours comprise, et pourtant bien souvent la vision que l'on en fait est bien superficielle.

Que de temps passé pour préparer au mieux la mise en application des divers paramètres de précaution, de sécurité, de partage avec l'ensemble des acteurs , qui eux aussi veulent profiter de cet espace grandiose, auquel nous sommes tous attachés.

Peu importe la façon dont on en bénéficie, chaque pratique a ses droits et ses devoirs, sans oublier la manière, que nous ne manquons pas de rappeler à nos adhérents. L'essentiel est le respect de la nature si convoitée; son entretien bien entendu pour lequel les chasseurs consacrent des journées à des tâches, soit pour faciliter les divers accès difficiles, et de prévention, soit pour limiter les dégâts des sangliers, ce qui a permis cette saison de limiter au maximum le montant de sa quote-part à payer pour préserver nos finances et les attribuer à d'autres besoins.

Pour ce qui est du petit gibier, la saison sera de courte durée, confinement oblige, pénalisant durement les chasseurs d'une période la plus attractive sur le plan cynégétique, avec l'arrivée des bécasses, et des conditions climatiques plutôt favorables.

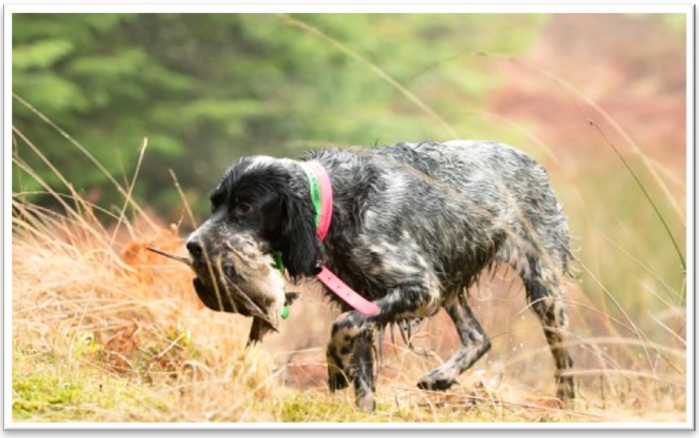

Les quotas de prélèvements mis en place ces dernières années portent leurs fruits; on s'aperçoit que certaines espèces sont plus difficiles à débusquer…

Dans l'attente de jours meilleurs et de pouvoir partager les moments les plus attendus avec toutes les discussions qui animent la fin de journée de chasse, le partage de la galette bien sûr, sans oublier le verre de l'amitié.

Le Président, Sébastien MARREL

Bureau de l' association

Président : Sébastien MARREL

Vice président: Robert ESBERARD

Secrétaire et Trésorier : Georges CHRISTOL

Commission gros gibier : Macke DESPREZ

Commission petit gibier: Philippe et Jean Baptiste SABATHIER

La saint hubert

Période de chasse 2020 / 2021

Espèces petit gibier	Dates d'ouvertures	Dates de fermetures
Lapin De garenne	13 septembre 2020	10 janvier 2021 au soir
Lièvre commun	13 septembre 2020	15 décembre 2020 au soir
Perdrix rouge	13 septembre 2020	10 janvier 2021 au soir
Faisan	13 septembre 2020	10 janvier 2021 au soir
Renard	01 juin 2020	14 août 2020 au soir
	15 août 2020	12 septembre 2020
	13 septembre 2020	28 février 2021 au soir*

Espèces grand gibier	Dates d'ouvertures	Dates de fermetures
Chevreuil	01 juin 2020	12 septembre 2020
	13 septembre 2020	28 février 2021
Sanglier	01 juin 2020	14 août 2020
	15 août 2020	31 mars 2021
	Le Carnet de Tir est à retirer obligatoirement auprès de la Fédération départementale des chasseurs du Gard, avec obligation pour les bénéficiaires de rendre le bilan de prélèvements à la FDC30 au plus tard le 15/09/2020.	

A Aigaliers, deux équipes de chasse se retrouvent au sein de l'association St Hubert. Pour les battues aux sangliers, elles se partagent les jours de chasse, entre les samedis, dimanches et mercredis.

La chasse à tir du grand gibier est suspendue le Mardi et Vendredi de chaque semaine à l'exception des jours fériés. Ces mesures de suspension ne s'appliquent pas au détenteur d'une autorisation préfectorale pour les tirs anticipés du sanglier délivrée pour la période allant du 1er juin au 14 août 2020. La chasse dans les vignes est interdite avant le 4 octobre 2020 à 8 heures, sauf pour la chasse au sanglier; La chasse du grand gibier est autorisée en temps de neige. Pour consulter les autres modalités réglementaires merci de prendre connaissance de l'intégralité de l'Arrêté Préfectoral, du SDGC et du PGCA disponibles sur le site de la FDC30 // wwwfdc30.fr.

APE LES ESCOULES

L'année écoulée aura été remplie d'émotion et d'incertitude pour l'équipe de l'APE Les Escoules.

En effet, après un début d'année scolaire habituel (loto, belote, vente de chocolat pour Noël) de nouveaux projets réalisés (promenade d'Halloween), d'autres étaient à venir (soirée festive, kermesse, ...), tout s'est arrêté brusquement le 17 mars 2020.

L'Association des parents d'élèves a souhaité tout de même continuer à financer :

* **Des manifestations pour les enfants :**

Impossibilité de reconduire les manifestations de printemps (carnaval et pâques).

* **Des cadeaux pour les enfants**
* **Des subventions pour les écoles**
* **Du matériel pour la garderie et le centre aéré en cofinancement avec l'Association Les Petits Sherpas**

L'équipe APE a maintenant des partenariats avec :

* **L'Aphyllanthe**
* **Les Petits Sherpas**
* **A-Qui-S ?**

L'Assemblée Générale a eu lieu le 25 septembre 2020 :

Ce fût l'occasion de présenter le bilan moral et financier de cette année écoulée, bilan positif malgré peu de rentrée d'argent dû à l'arrêt brutal des manifestations et accepté à l'unanimité.

Le bureau est en effectif réduit en cette période COVID.
Des anciens membres sont pris par des obligations professionnelles et personnelles et peu de nouveaux membres ont souhaité s'investir, sûrement à cause de la situation sanitaire.

Pour cette année 2020 / 2021 spéciale : le Bureau se compose désormais des personnes suivantes :

Présidente : Mme Doris SAVE
Trésorier: M. Rémy SALABERT
Secrétaire : Mme Mariska RODOLOSI

Les manifestations semblent difficiles à envisager en intérieur mais également en extérieur, au vu des mesures prises par le Préfet.

L'équipe de l'APE devra se concentrer uniquement sur ce qu'il est possible d'organiser de façon raisonnable et sûr (opération chocolat de Noël, cadeau et goûter de Noël, tombola,...).

Toute l'équipe remercie chaleureusement l'ensemble de nos soutiens (entreprises locales, municipalités, équipes enseignantes, parents, amis...) que se soit par leur aide financière, matérielle ou coups de main. Et tout particulièrement ses membres actifs qui sont d'une aide et d'un soutien précieux dans ces moments incertains !

L'année scolaire 2020/2021 est une année entre parenthèse.

Nous vous retrouverons avec grand plaisir en septembre 2021 pour la prochaine Assemblée Générale et un nouveau départ ! Nous aurons besoin de vous pour relancer la dynamique.

L'APE Les Escoules vous souhaite une excellente année 2021

CLUB DE L'ARQUE

Sous la Présidence de M. Yvan OZIL, le Club de l'Arque de BARON a poursuivi ses activités jusqu'au mardi 3 Mars. Les mardis étaient des jours de réunions amicales et conviviales ponctuées par des sorties organisées par l'association ou des associations amies;

22 Octobre 2019, sortie au col de Pindedis avec visite de la Maison des métiers anciens, assortie de la présentation de certains outils. Journée de détente accompagnée d'un succulent repas suivi d'une castagnade à l'Auberge du col.

12 novembre, 19 des adhérents se sont retrouvés autour d'un bon repas, chez Nicole à la Cigalière où nous avons dégusté un excellent couscous suivi par une après midi de jeu (belote, pétanque …).

26 novembre, présentation des produits de la société « Promo Confort » assortie d'un repas offert par l'entreprise suivi d'une après midi récréative.

3 décembre, l'association a organisé un repas servi par le traiteur cévenol « Fabaron », 49 personnes ont participé à cette journée gourmande et festive.

19 décembre, les traditionnels goûters de Noël et fêtes des anniversaires du trimestre avec une animation musicale proposée par M. Lobet qui a assuré une belle ambiance dans la bonne humeur de chacun.

7 janvier 2020, nous fêtons l'épiphanie. Les galettes et brioches des rois ainsi que le vin doux et la cartagène étaient de rigueur, les rois et reines sont partis coiffés de leur couronne.

28 janvier, réunion publicitaire le matin au foyer de Baron par la société « Rs Distribution », cadeaux distribués aux participants puis repas offert par l'entreprise suivi par la traditionnelle après midi de détente.

25 février, Assemblée Générale du Club au foyer d'Aigaliers, ouverture des débats à 10h00, séance clôturée à 11 h 20.

Apéritif offert par la municipalité d'Aigaliers. A 13 heures, un repas concocté par le traiteur d'Uzès « Tessier » à la salle des fêtes de Foissac avec une animation musicale assurée par Georges Mercier de Sernhac accompagné par la merveilleuse voix de la chanteuse Gelsy qui a ravi tous les convives. Les plus intrépides se sont aventurés sur la piste dans une ambiance de bal populaire.

Depuis le 6 mars 2020, toutes les activités ont été suspendues, les sorties et repas supprimés. L'association s'est mise en veille jusqu'à nouvel ordre. Le bureau a décidé de reporter à une date ultérieure la reprise des activités, cette reprise est suspendue à l'évolution de la situation sanitaire de notre pays. Avec la recrudescence actuelle de la COVID 19 le mot d'ordre est confinement, prudence, gestes barrière.

Le Président, Yvan OZIL

NOUS SOUHAITONS À TOUS NOS ADHÉRENTS UNE BONNE SANTÉ EN ESPÉRANT QUE L'ANNÉE 2021 PUISSE NOUS APPORTER LA MAÎTRISE DE LA PANDÉMIE ET NOUS PERMETTRE DE RETROUVER TOUS CES MOMENTS DE CONVIVIALITÉ ET D'ÉCHANGES QUI SONT LA BASE DE NOTRE VIE SOCIALE

BULLETIN MUNICIPAL d'AIGALIERS
JANVIER 2021

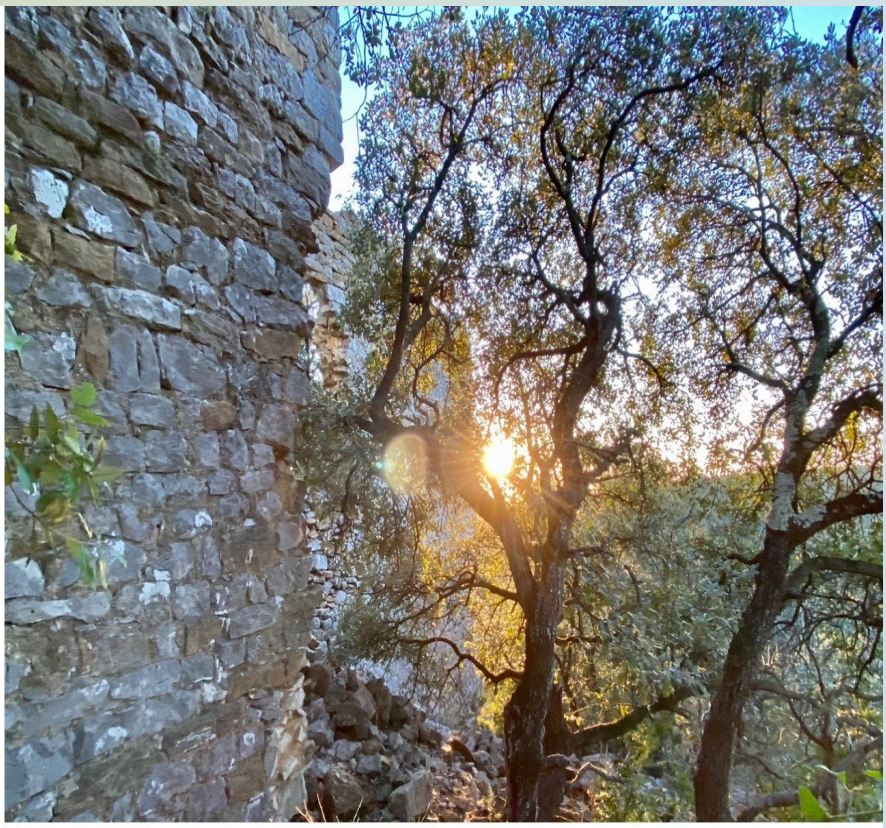

Bulletin conçu et réalisé par la Commission « Bulletin » :

Daniel BOYER, Oriane CAZALET, Marie-Lise GLOANEC, Julie LEVY, Roger MARTIN et ULRICH Rachel